



# Assemblée générale

Vingt-quatrième session extraordinaire

**9**<sup>e</sup> séance

Vendredi 30 juin 2000, à 10 heures

Genève

Documents officiels

Président : M. Gurirab ..... (Namibie)

*En l'absence du Président, M. Khorram (République islamique d'Iran), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 heures.*

**Point 3 de l'ordre du jour (suite)**

**Pouvoirs des représentants de la session extraordinaire de l'Assemblée générale**

**b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/S-24/7)**

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs dans le paragraphe 15 de son rapport. La Commission de vérification a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution S-24/1)*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
L'Assemblée a ainsi terminé son examen du point 3 b) de l'ordre du jour.

**Point 8 de l'ordre du jour (suite)**

**Propositions de nouvelles initiatives de développement social**

- a) **Examen et évaluation des progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour le développement social**
- b) **Nouvelles initiatives proposées en faveur de l'application intégrale de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social**

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
Pour commencer, je vais donner la parole à S. E. M. Bedredin Ibraimi, Vice-Premier Ministre de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

**M. Ibraimi** (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en macédonien; texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom du Gouvernement de la République de Macédoine, je voudrais tout d'abord féliciter M. Theo-Ben Gurirab de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa session extraordinaire consacrée à l'application des décisions adoptées au Sommet mondial sur le développement social. Nous le remercions des efforts qu'il a consentis pour assurer le succès de l'organisation de cette session et exprimons l'espoir que nos travaux seront constructifs et fructueux. Je saisis également l'occasion pour féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son engagement envers la session extraordinaire et les résultats qu'on en attend. Qu'il me soit également permis de remercier la Suisse de son hospitalité et des efforts qu'elle a consentis de concert avec les citoyens

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



de Genève. Nos remerciements s'adressent également à tous ceux qui ont également contribué à l'organisation de cette importante session.

Le début du nouveau millénaire est un moment qui sied à l'examen des résultats obtenus à ce jour et à la promotion des engagements que nous prendrons à l'avenir dans le domaine du développement social. Les diverses sessions tenues par le Comité préparatoire et la Commission pour le développement social révèlent que peu de progrès ont été faits dans la mise en oeuvre des engagements pris au Sommet mondial pour le développement social. Perçu dans la perspective du XXI<sup>e</sup> siècle, on peut estimer que le XX<sup>e</sup> siècle a été le siècle où l'humanité a atteint le plus haut niveau s'agissant du développement de la technologie, mais aussi le siècle au cours duquel nous avons dû faire face aux plus grandes souffrances et humiliations – un siècle où la pauvreté n'a pas été éliminée, un siècle privé du plein emploi, de l'intégration sociale et des services sociaux pour tous.

Les objectifs fondamentaux de chaque société visent à réduire la pauvreté et à améliorer les niveaux de vie des populations. Il est nécessaire d'adopter des mesures et des politiques adéquates pour parvenir à ces objectifs. L'ONU a un rôle important à jouer dans l'élaboration des relations internationales dans ce domaine, en particulier pour ce qui est de la mondialisation de l'économie pour tous et de la réduction des différences entre pays riches et pays pauvres. Les pays en transition, comme les pays en développement, les petits pays et les pays sous-développés, espèrent à juste titre que cette session extraordinaire offrira l'occasion d'identifier les problèmes que nous rencontrons et de prendre des mesures concrètes pour favoriser la mise en oeuvre intégrale et effective de ce qui a été convenu à Copenhague.

Au cours de la période qui a suivi le Sommet mondial de 1995, la République de Macédoine n'a cessé de poursuivre une politique de stabilisation des tendances économiques et une réforme structurelle. Le processus d'instauration d'un État gouverné par un régime de droit dans le cadre d'une démocratie parlementaire est sans cesse renforcé; le système politique facilite le processus démocratique; nous jouissons d'une tolérance civique et les droits de l'homme ainsi que les droits et les libertés civils, qui représentent le fondement de l'État macédonien, ont également été élargis. L'amélioration des relations

interethniques et la stabilité sont la clef de la paix et de la stabilité dans le pays et la région, et ce principe est à la base du renforcement de notre position internationale.

Comme d'autres pays en transition, la République de Macédoine a tout au long de cette période examiné le problème que posent une importante population appauvrie et toutes les implications que cette situation entraîne. Cette situation a été créée à la suite de plusieurs années d'une baisse dans les activités économiques, de l'insolvabilité des acteurs économiques, des déficits actuels des fonds sociaux, de l'application de la privatisation et de réformes structurelles ainsi que par l'application d'une politique de stabilisation. Pour parvenir au développement économique accéléré, condition préalable du développement social, le Gouvernement de la République de Macédoine a, en mai dernier, adopté son programme de 2003 pour le développement et la réforme économique.

L'an dernier, la crise dans la région et les événements survenus dans la Yougoslavie voisine ont eu également un impact sur la République de Macédoine. Le prix social qu'a dû payer notre État a encore augmenté en raison du chômage et du licenciement de nombre de travailleurs, d'un nombre énorme de réfugiés qui ont trouvé refuge sur notre territoire et d'une augmentation du nombre des familles qui sont les bénéficiaires de l'aide sociale. Grâce à une participation accrue du Gouvernement et d'autres entités, ainsi qu'à des mesures additionnelles touchant la politique macroéconomique et à l'appui de la communauté internationale, il a été néanmoins possible d'empêcher une réduction plus grande encore de la production. Grâce à la fin des activités militaires dans la région qui a commencé en juin 1999, une tendance à l'accroissement de la production industrielle a débuté. En tant que l'un des pays les plus touchés par la crise au Kosovo, la République de Macédoine a conclu de nouveaux arrangements avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. À cet égard, le Gouvernement a décidé de préparer deux documents stratégiques : un rapport provisoire sur la baisse de la pauvreté et une stratégie pour faire baisser celle-ci.

Le chômage, l'un des plus grands problèmes mondiaux, existe également en République de Macédoine. Outre qu'il reste à un haut niveau, le chômage qui existe dans notre pays touche un grand nombre de jeunes. Le Gouvernement s'efforce

d'accroître l'emploi. Grâce à l'aide financière de la Banque mondiale, nous avons commencé en 1995 à mettre en oeuvre nos projets relatifs aux réformes sociales et à l'assistance technique, et son sous-projet, le programme pour le réemploi. Le projet est mis en oeuvre avec succès et les divers bénéficiaires qui s'ensuivent ont été confirmés par les représentants de la Banque mondiale. D'ici à la fin de l'année, nous allons adopter une stratégie nationale, c'est-à-dire un accord sur l'emploi entre le Gouvernement, les syndicats représentant le commerce, les chambres de commerce et autres acteurs afin de stimuler et de promouvoir les formes d'emploi.

Hélas, il convient de souligner qu'au cours des deux dernières années, nous avons été témoins au plan international de violations flagrantes et d'un mépris des valeurs fondamentales de la société démocratique. Aux catastrophes naturelles auxquelles le monde doit faire face, s'ajoute une tendance accrue à la guerre, au conflit et à des tensions internes et externes. Au nom de la République de Macédoine, je vais parler de l'énorme crise qui a sévi dans le Sud-Est de l'Europe, dont les conséquences ont menacé la stabilité et la sécurité dans les Balkans et jusqu'en Europe.

La crise au Kosovo a particulièrement touché la République de Macédoine, qui a réussi à faire face à un nombre énorme de réfugiés – 360 000 ou 18 % de l'ensemble de la population. Il s'est agi d'une situation économique, sociale et politique qui aurait pu mener à la déstabilisation du pays, en particulier si on tient compte du fait que la réaction de la communauté internationale n'a pas été assez rapide. Les dommages subis par l'économie de la Macédoine et dont elle continue de souffrir sont énormes. Cela résulte de la dégradation d'une situation économique et sociale déjà difficile.

Les citoyens de la République de Macédoine ont néanmoins témoigné de beaucoup d'humanité à l'égard des réfugiés. Ils ont également fait preuve de tolérance, de solidarité et de modération compte tenu des pressions énormes d'ordre social, politique et économique qui se sont fait sentir et qui auraient pu avoir des conséquences indésirables.

La République de Macédoine a réussi à surmonter ces difficultés, mais leurs conséquences se font toujours sentir dans l'économie nationale. Pour éliminer ces conséquences une aide financière est indispensable tout comme un appui de la communauté

internationale. Une indemnité pour compenser les dommages infligés à l'économie de la Macédoine devrait être une obligation pour la communauté internationale. Je saisis donc l'occasion pour demander à la communauté internationale de poursuivre ses efforts et d'honorer inlassablement les engagements qu'elle a pris. Notre présence ici confirme notre attachement au renforcement de la coopération dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et de la sécurité ainsi qu'au développement économique et social.

La stabilité politique en tant que condition préalable au développement économique est pertinente et importante étant donné que sans stabilité politique on ne saurait imaginer ou achever la prospérité et le développement économiques dans nos États, régions ou dans le monde en général.

Il convient de souligner l'importance que revêt le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est pour la République de Macédoine qui estime qu'il offre de grandes possibilités à la région de finalement vivre en paix, dans la stabilité et la prospérité et d'être intégrée plus rapidement dans la famille européenne.

Au cours de la période 1999-2000, des progrès ont été accomplis dans les relations qui existent entre la République de Macédoine et l'Union européenne. Le processus d'association de la Macédoine avec l'Union européenne a débuté avec le but ultime d'être intégrée dans l'Union. Il convient de noter que la République de Macédoine a été le premier pays de la région à amorcer des négociations sur la conclusion d'un accord de stabilité et d'association. Nous oeuvrons intensément et on compte achever les négociations d'ici la fin de l'année.

La République de Macédoine est décidée à accélérer son intégration dans l'OTAN. De grands progrès ont été faits et nos activités de même que notre orientation vers la réforme que l'on trouve dans le Programme national annuel en vue de l'admission de la République de Macédoine au sein de l'OTAN ont été appuyées.

Il ressort de ce que je viens de dire que la République de Macédoine participe activement aux présentes tendances mondiales modernes, et je tiens à souligner les engagements qu'elle a pris de respecter et d'honorer les engagements souscrits au Sommet mondial pour le développement social et à la présente session.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. Mme Tembè Ashira Assih-Aissah, Ministre des affaires sociales du Togo, à prendre la parole.

**Mme Assih-Aissah** (Togo) : Avant toute chose, je voudrais transmettre les salutations cordiales du Président de la République togolaise, le général Gnassingbé Eyadema, du Gouvernement et du peuple togolais.

Le thème de notre session, à savoir « Sommet mondial pour le développement social et au delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation », est digne d'intérêt pour tous les pays du monde et plus particulièrement ceux d'Afrique, régulièrement perturbés dans leur évolution vers un monde meilleur plus juste et plus équitable par d'incessantes crises sociopolitiques, des guerres et des calamités naturelles. Le Togo se réjouit donc de l'organisation de cette session et vous assure qu'il adhérera à toute initiative allant dans le sens de l'épanouissement socioéconomique de l'homme.

Les difficultés économiques des années 80 ont placé mon pays face au grand défi de construire une société juste, équitable et en quête du progrès. Il s'agissait donc de repenser les politiques de développement social et de s'assurer de leur impact sur les conditions de vie des populations dans un contexte de ressources financières rares. C'est en ce sens qu'à l'instar des autres pays, le Togo a favorablement accueilli la tenue du Sommet mondial pour le développement social à Copenhague avec l'espoir de voir proposer une démarche qui apporte des réponses pertinentes aux problèmes sociaux désormais cernés.

Nous devons reconnaître que la situation avant le Sommet de Copenhague n'était guère reluisante. Les principaux indicateurs socioéconomiques en progression constante vers la fin des années 80 ont connu une régression consécutive à la crise socio-économique et politique à partir de 1990. Les choix et les objectifs décidés en 1995 ont conduit le Gouvernement togolais à procéder à des réformes économiques et à prendre des mesures permettant d'assainir la situation macroéconomique et à favoriser une croissance soutenue. La libéralisation de l'économie et sa restructuration ont renforcé le rôle de la société civile, notamment celui des Organisations non gouvernementales, des groupements et associations de production, dans la conception et la mise en oeuvre

des actions de développement. Ainsi donc, sur le plan économique, le taux annuel moyen de croissance s'est situé à 4,4 % entre 1995 et 1999.

En matière de lutte contre la pauvreté, les études élaborées ont débouché sur un vrai diagnostic de la pauvreté qui a permis de disposer de données fiables pour la mise en oeuvre d'un certain nombre de programmes et projets. Le programme de micro-réalisation apporte une aide appréciable aux groupements agricoles et artisanaux et favorise la mise en place des infrastructures sociocollectives. La vulgarisation de la microfinance au profit des femmes dans certaines localités a redynamisé les activités génératrices de revenus. La mise en oeuvre de programmes de développement urbain engendrant des travaux à haute intensité de main-d'oeuvre a favorisé la création d'emplois en faveur des jeunes. Des actions spécifiques ont permis l'amélioration des services de base comme l'école, la santé, l'eau et l'hygiène, tout en donnant la priorité à la lutte contre le sida, qui a fait l'objet d'une systématisation des campagnes d'information et de sensibilisation.

En résumé, grâce à ces actions, les principaux indicateurs sociaux s'améliorent progressivement dans les secteurs de l'éducation et de la santé. De nombreuses autres actions sont réalisées en faveur de la promotion de la femme et du secteur privé. En ce qui concerne l'intégration sociale, les projets multi-sectoriels, mis en oeuvre en partenariat avec les partenaires en développement, participent à la réalisation de cet objectif..

Force est, cependant, de reconnaître que les incessants ajustements économiques et mesures d'austérité marginalisent davantage les populations les plus vulnérables et défavorisées et que leur nombre ne cesse de croître. Malgré ces difficultés, ces couches bénéficient de plusieurs actions concrètes orientées vers la promotion des activités de sensibilisation, d'information, d'éducation, de communication, de prévention et de réinsertion sociale.

S'agissant de l'emploi, sous l'effet combiné des programmes d'ajustement structurels, de la crise socio-politique qu'a connue notre pays, de l'incapacité de notre économie à générer des emplois productifs en quantité suffisante, le taux du chômage s'est aggravé et est estimé à plus de 30 % de la population active. Conscient de l'ampleur du défi à relever, le

Gouvernement a pris un train de mesures visant à résorber progressivement le chômage des jeunes.

Les provocations politiques que notre pays a vécues dans sa marche vers la démocratie dans les années 90 n'ont pas permis de créer les meilleures conditions pour inverser la tendance à la dégradation du niveau de vie des populations et la marginalisation des couches sociales défavorisées.

Pour mettre fin définitivement à cette situation, des initiatives politiques prises avec le soutien de la communauté internationale ont permis de signer l'accord-cadre de Lomé entre l'opposition et la majorité présidentielle. Cet accord a favorisé davantage l'instauration paisible de la démocratie dans notre pays. À cet effet, un comité paritaire de suivi de cet accord est à pied d'oeuvre et une Commission électorale nationale indépendante est créée. Ainsi, des efforts sont accomplis en vue de renforcer l'état de droit.

La mise en oeuvre des recommandations de Copenhague exige des ressources financières considérables. Cela ne peut être possible que si les engagements de solidarité et de partenariat entre pays riches et pays pauvres se renforcent.

À cet égard, des mesures telles que l'annulation de la dette en faveur des pays les moins avancés, l'ouverture des marchés des pays industrialisés aux produits en provenance des pays en développement, l'instauration de règles commerciales multilatérales plus justes et équitables et un renversement de la tendance à la baisse de l'aide publique au développement devraient être sérieusement envisagées.

Le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation ne peut devenir une réalité que s'il existe une véritable prise de conscience de la responsabilité à tous les niveaux. Les générations présentes et futures nous en seront infiniment reconnaissantes.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Saad El-Fatih, Assistante du Président de la République du Soudan pour les questions intéressant les femmes et les enfants.

**Mme El-Fatih** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier M. Kofi Annan pour l'intérêt toujours plus grand qu'il porte aux pays du tiers monde ainsi que le Gouvernement suisse qui a accueilli ce sommet dans son beau pays.

Cinq ans se sont écoulés depuis que le Sommet mondial pour le développement social a adopté la déclaration de Copenhague et le Programme d'action, qui a placé l'être humain au centre du développement. Les dirigeants de nos pays se sont engagés à fournir l'appui politique si nécessaire à l'élimination de la pauvreté, à la promotion d'un plein emploi productif, à la réduction du chômage et à l'encouragement de l'intégration sociale grâce à l'application des 10 engagements pris à Copenhague.

Les cinq dernières années n'ont pas réussi à nous apporter ce que nous espérons pour ce qui est de la suite donnée aux engagements pris et de l'application des recommandations qui figurent dans les deux documents de Copenhague. Les conditions sociales dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, continuent de stagner, quand elles ne se dégradent pas, et le fossé entre pays riches et pays pauvres s'est encore élargi. Le niveau de la pauvreté a monté dans les pays les moins développés. Une baisse importante des possibilités d'emploi est manifeste, qui a conduit à la paralysie du processus d'intégration sociale. Cela a entraîné un impact négatif sur les programmes d'ajustement structurel. Le lourd fardeau sans précédent de la dette extérieure et du service de la dette constitue un obstacle majeur à l'achèvement du développement dans les pays endettés. Il est devenu manifeste que le processus de mondialisation, qui se fonde sur la libéralisation du commerce, ne fait qu'exacerber la situation économique déjà précaire que connaissent les pays en développement, dont les pays d'Afrique, en particulier.

Si des mesures préventives adéquates ne sont pas prises, l'impact négatif de la mondialisation aura pour résultat de dégrader encore les conditions existantes dans les pays en développement. Il conduira également à une augmentation des niveaux de la pauvreté et à des pertes considérables d'emplois et, partant, il aura un effet négatif sur le développement social. La mondialisation et la monopolisation de l'information mèneront à la marginalisation des cultures et à la désintégration de l'identité de nombre de communautés.

Même si le développement social est une responsabilité nationale, il ne peut être achevé avec succès et de manière optimale sans la résolution et les efforts collectifs de la communauté internationale. À cet égard, il est nécessaire de parvenir à l'objectif convenu internationalement mais non encore atteint, à

savoir le versement de 0,7 % du produit national brut des pays développés en faveur de l'aide publique au développement aussitôt que possible.

Nous redisons l'importance de trouver une solution efficace, équitable, orientée vers le développement, au fardeau de la dette extérieure et à celui du service de la dette des pays en développement, qui entravent leur développement social. L'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés doit être financée et appliquée. La restructuration du système économique international est indispensable si on veut que la transparence et la stabilité président au système monétaire international et que les Accords de Bretton Woods deviennent plus démocratiques et responsables face au problème du développement, dans le cadre de l'intégration monétaire internationale.

Il faut souligner l'importance de l'accroissement des capacités des pays en développement de surmonter les obstacles au développement que présente la mondialisation de l'économie en renforçant la tendance à l'industrialisation, les infrastructures nationales, le transfert de la technologie et l'accès à la connaissance et à l'information par le biais d'une aide internationale. Un autre aspect important est celui de l'accroissement et de l'amélioration de l'accès des produits des pays en développement aux marchés internationaux grâce à la réduction des barrières douanières et autres mesures protectionnistes.

Le Soudan invite ses partenaires au développement à faire preuve d'une plus grande résolution politique et d'une véritable volonté pour ce qui est d'aider les pays en développement à améliorer leur compétitivité sur les marchés internationaux, ce qui peut être atteint grâce à une aide financière généreuse de la part du monde industrialisé dans le but d'améliorer et de renforcer les faibles infrastructures et d'augmenter les capacités institutionnelles nationales.

Il est impérieux de mettre fin à la pratique qui consiste à imposer des sanctions économiques et des mesures économiques coercitives unilatérales, contrairement au droit international et à la Charte des Nations Unies, si on veut créer un environnement international favorable au développement social de tous. Il convient de garantir le droit au développement en tant qu'élément indivisible des droits de l'homme internationalement reconnus ainsi que le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer l'alimentation et

les soins médicaux à tous. Comme cela a déjà été dit, il est impérieux de mettre un terme aux sanctions économiques et aux mesures coercitives unilatérales, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

La communauté internationale doit consentir de plus grands efforts aux fins de lutter contre les maladies endémiques, en particulier le paludisme, qui est considéré comme constituant la plus grande menace à la vie dans un nombre considérable de pays en développement, particulièrement en Afrique. Les chefs d'État africains ont tenu récemment un sommet extraordinaire pour examiner ce fléau.

Nonobstant l'atmosphère internationale défavorable, le Soudan, comme déjà dit, a accompli des progrès dans le domaine du développement social. Je vais brièvement souligner certains d'entre eux accomplis au cours des cinq dernières années.

Premièrement, pendant cette période, le Soudan a disposé, dans le domaine du développement économique, d'une économie de marché. Le taux de croissance du produit national brut du pays a été en moyenne de 5,6 % entre 1995 et 1999, tandis qu'on parvenait en 1999 à une réduction du taux d'inflation de 16 % par rapport au taux de 69,1 % enregistré en 1995. Ce taux a continué de baisser au cours du premier semestre de 2000. Grâce à des politiques économiques libérales, le Soudan a été en mesure d'attirer un courant d'investissements étrangers directs dans les domaines du pétrole, des industries extractives, de l'énergie, de l'agriculture et du cheptel.

Deuxièmement, dans le domaine de la participation politique populaire, le Soudan, aux fins de parvenir à un développement équilibré, a adopté un système fédéral avancé de gouvernement. Cette forme de gouvernement décentralisé a accru l'administration au niveau local et s'est révélé une façon idéale d'assurer une participation politique de la base aux plus hauts échelons. Pour veiller à réduire le fossé dans le développement et les disparités entre états, le Gouvernement fédéral a alloué des ressources financières au Fonds pour le développement des États afin d'appuyer les activités de développement menées dans les États les moins développés.

Troisièmement, aux fins d'accélérer l'éradication de la pauvreté, le Gouvernement a élaboré une stratégie effective et a cherché à l'appliquer en incorporant les pauvres et les désavantagés dans le cycle de

production; 2,5 millions de familles pauvres ont reçu des moyens appropriés pour travailler de façon productive d'ici à l'an 2002; le parapluie de la sécurité sociale a été élargi pour pouvoir couvrir un plus grand nombre de secteurs; et des fonds sociaux spécialisés ont été mis sur pied pour protéger les groupes financièrement vulnérables des effets négatifs des programmes d'ajustement structurel jusqu'en 2002, soit au moment où la stratégie nationale d'ensemble sera achevée. La Banque d'épargne du Soudan pour le développement social a été créée pour aider les pauvres et pour aider à la production d'outils dont ont besoin les petits producteurs et les personnes désavantagées. Le *zakat* et des ressources en dotations ont également été attribués aux pauvres.

Quatrièmement, pour encourager l'emploi productif et élargir sa portée, le Soudan a élaboré et appliqué une stratégie nationale de relance économique entre 1989 et 1993 en vue de parvenir à un développement durable d'ensemble. Cette stratégie visait à obtenir une main-d'oeuvre qualifiée pour accroître la productivité, l'autonomie des femmes grâce à leur participation à l'économie nationale et réduire les taux de chômage d'ici à la fin de la stratégie nationale d'ensemble, soit en 2002. L'élargissement des possibilités de travail en milieu rural a déjà été ciblé dans le but d'y améliorer le niveau de vie et d'y réduire les migrations vers les centres urbains. Des conditions préférentielles ont été accordées à des projets de travaux intensifs, dans le but de créer des possibilités d'emploi pour un million de personnes et d'éliminer le travail des enfants durant les trois années du programme de la stratégie nationale d'ensemble.

Cinquièmement, l'effort fait actuellement pour rendre les femmes autonomes et promouvoir le bien-être des enfants a atteint son point d'orgue lorsqu'il est devenu une responsabilité directe de la présidence. Le Président de la République a nommé une femme au poste de conseillère chargée de l'informer sur les questions touchant les femmes et les enfants. L'organe consultatif procède actuellement à l'élaboration d'une nouvelle stratégie, à la définition de projets destinés à aider les femmes et à protéger le bien-être des familles et des enfants ainsi que d'élaborer des modalités en vue d'appliquer efficacement cette stratégie.

La création de cet organe consultatif unique n'a fait que renforcer la valeur, la vitalité et l'efficacité du travail accompli par le Gouvernement avec les femmes et pour le bien-être des enfants. Les stratégies de

l'organe consultatif eu égard aux femmes et aux enfants ressortent des récents décrets présidentiels. L'une des importantes décisions prises par cet organe concerne la création d'un parlement des enfants afin de les sensibiliser à l'utilité du dialogue, des opinions personnelles, des droits, des devoirs et de la démocratie. S'agissant des femmes et de la maternité, le Président de la République, sur recommandation de l'organe consultatif, a décidé que toutes les femmes accusées de délits mineurs devaient être relâchées et réadaptées afin qu'elles puissent mener une vie décente et honorable. Le décret à ce sujet va encore plus loin : il interdit l'emprisonnement des femmes enceintes, lequel ne peut avoir lieu qu'une fois qu'elles ont donné naissance et ont pris soin de leur progéniture.

L'organe consultatif a recommandé qu'outre le congé de grossesse déjà approuvé, les femmes bénéficient d'un congé de maternité de deux ans, qui sera payé intégralement pendant les six premiers mois. Des subsides financiers seront versés aux femmes durant les autres 18 mois du congé. Ce subside sera prélevé sur le fonds relatif aux mères et aux enfants, dont les ressources proviennent du *zakat*, de dons, de contributions volontaires et de profits provenant d'investissements.

Les femmes au Soudan ont fait des progrès remarquables grâce à leur lutte continue et à leur sagesse. Les femmes sont d'actives partenaires dans tous les domaines de la vie de la communauté. Elles occupent maintenant des postes de haut niveau. Elles peuvent être membres du parlement depuis 1965 ainsi que conseillères du Président, ministres, sous-secrétaires et directrices exécutives dans les secteurs publics et privés; les femmes occupent aussi des postes élevés dans l'armée et dans les forces de police. Plus de 500 femmes occupent les fonctions de juges et quatre d'entre elles siègent à la cour suprême. On trouve dans les universités et dans grandes écoles, un nombre de femmes supérieur à celui des hommes. Les femmes représentent une moyenne de 62 % des étudiants enregistrés. La Constitution et la législation du Soudan ne font aucune discrimination entre femmes et hommes. Dans ces progrès, on ne relève aucun conflit entre hommes et femmes dans notre société, et nos familles restent unies et prennent bien soin de nos enfants tout en favorisant la cohésion de la communauté.

Sixièmement, à la suite des progrès que je viens de mentionner, le pourcentage de l'emploi a augmenté

de 33 % au cours de la dernière décennie. Le pourcentage des femmes sur le marché du travail excède celui des hommes à la fois dans les villes et les campagnes. Le recours au travail des enfants a baissé grâce à l'élargissement de l'enseignement préscolaire dispensé par le biais de la création de jardins d'enfants dans les zones urbaines et rurales.

Il est évident que l'aptitude de la société soudanaise à promouvoir l'intégration sociale et l'appui mutuel a grandement augmenté. La société soudanaise a montré son aptitude à traiter concrètement des diversités culturelles, religieuses, géographiques et ethniques.

Ces capacités ont été renforcées lorsqu'elles ont été consacrées, en 1998, par la Constitution nationale soudanaise, qui stipule l'adoption d'un système démocratique et multipartite ainsi que le respect des droits et libertés de l'homme internationalement reconnus. Elle établit également l'égalité devant la loi et le fait que la citoyenneté est la base des droits et devoirs constitutionnels. La Constitution garantit également à tous les groupes le droit naturel de préserver leur culture, leur langue et leur religion et d'élever leurs enfants comme ils l'entendent.

Notre but commun, qui est de réserver une place prioritaire à la question du développement social dans le programme de la communauté internationale, doit nous amener à une sérieuse réflexion collective et à établir les moyens appropriés propres à protéger les nobles objectifs humanistes contre les caprices de la politique. Il ne faut pas laisser nos intérêts nationaux égoïstes prendre le pas sur les progrès d'ensemble de l'humanité, car nous devons ouvrir la voie à la sécurité et à la stabilité pour tous. Il faut veiller à ce que la prospérité soit le lot de toute l'humanité.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Sumedha Jayasena, Ministre des services sociaux de Sri Lanka.

**Mme Jayasena** (Sri Lanka) (*parle en cinghalais; texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, pour commencer, je tiens à vous féliciter au nom du peuple et du Gouvernement sri-lankais. C'est un grand privilège pour moi que d'être en mesure de poursuivre le travail constructif entamé par les précédents Ministres des services sociaux du gouvernement de Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, Présidente de Sri Lanka.

Sri Lanka n'a pas perdu de temps pour ce qui est d'appliquer les résultats du Sommet mondial pour le développement social. Son gouvernement préconise une politique de développement à visage humain et, partant, il a fait du développement social une haute priorité. Le Sommet mondial est opportun dans la mesure où il cherche un nouveau paradigme de développement à l'intérieur des pays et entre les pays. Ce qu'il faut maintenant c'est oeuvrer à l'application et au suivi du Programme d'action.

Un examen à mi-parcours des résultats du Sommet mondial a eu lieu à Manille en 1997 pour la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. À la fin de la cinquième année, nous sommes réunis ici pour procéder à l'examen d'ensemble. Sri Lanka s'enorgueillit modestement des résultats obtenus à la suite des engagements pris au Sommet mondial malgré les contraintes découlant de la violence terroriste et du manque de ressources. Beaucoup, cependant, reste à faire à court et moyen terme.

Sri Lanka s'est fait remarquer dès le début des années 50 en tant que modèle de développement social du fait de l'accent qu'elle place sur l'amélioration de la qualité de vie de la population et de ses programmes complexes de protection et d'intégration, parfois au détriment de l'investissement dans la croissance économique. Ses accomplissements dans le domaine de la santé et de l'éducation sont supérieurs à la moyenne mondiale. En 1999, son taux de mortalité infantile était de 15,9 pour 1 000 naissances vivantes, celui de la mortalité liée à la maternité de 2,3 pour 10 000 naissances vivantes et l'espérance de vie de 73,1 années, chiffre inférieur de 3 % seulement à la moyenne de l'espérance de vie enregistrée dans le monde développé. Au plan de l'éducation, Sri Lanka a atteint dans l'alphabetisation un taux de 90,7 %.

Actuellement, programmes et projets relatifs au développement social sont bien ciblés et définis. Les programmes portent sur les allocations versées aux indigents, la protection sociale pour les handicapés, la protection des femmes, des enfants et des personnes âgées ainsi que sur les pensions et la sécurité sociale à l'intention des travailleurs indépendants démunis. Tous ces programmes offrent le filet de sécurité socio-économique nécessaire aux groupes vulnérables et marginalisés en attendant la croissance et le développement économiques durables et équitables.



Plusieurs lois relatives aux divers aspects du développement social, comme la protection des travailleurs, la sécurité de leurs salaires et les mesures et plans de bien-être social, ont été promulguées depuis 1994.

Un certain nombre de groupes d'action présidentiels ont été mis sur pied. Ces groupes examinent et recommandent les meilleurs moyens de rendre les femmes autonomes et de protéger leurs droits ainsi que ceux des enfants, des invalides et des personnes âgées. Ils recommandent aussi les moyens d'alléger et d'accroître la pertinence et la couverture des éléments de base du développement social comme l'éducation et les soins de santé.

Qui plus est, des comités directeurs sur divers aspects du développement social ont été créés à la suite de décisions prises au Sommet mondial. Ces mécanismes contribuent à faciliter la prise de décisions sur le développement social au niveau national grâce à la promotion d'un dialogue actif entre les organes d'État, les organes donateurs, les organisations non gouvernementales et le secteur privé sur des questions d'application de programmes sociaux, de couverture et d'efficacité.

Les comités directeurs délibèrent également et prennent des décisions sur d'autres questions vitales comme celles de l'amélioration du ciblage des programmes, l'autonomie de groupes marginalisés au plan social et économique et le besoin d'obtenir des données de base ouvertes aux multiples utilisateurs. Grâce à l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et sous l'égide du Comité national sur le développement social, une proposition d'ordre technique a été achevée en ce qui concerne la création d'un système d'information pour la gestion du développement social. Ce système d'information commencera à fonctionner dans environ un mois.

Plusieurs mesures concrètes ont été prises pour améliorer les conditions sociales d'importants segments de la société. Cependant, des efforts nationaux ne sauraient à eux seuls permettre de relever tous les défis du développement social. Sri Lanka adhère aux politiques de l'économie de marché dans le but de se joindre à l'économie mondiale. Comme beaucoup d'autres pays en développement se trouvant dans une situation similaire, elle accepte le processus

irréversible de la mondialisation – processus qui offre aussi bien des problèmes que des possibilités.

Capitaux, production et gestion ne connaissant plus de frontière, l'impact de la mondialisation sur nos sociétés est devenu énorme. Ce processus entraîne aussi des besoins nouveaux de la part de nos sociétés. Le système commercial multilatéral fondé sur la réglementation du commerce, qui a accompagné la création de l'Organisation mondiale du commerce, a répondu au processus d'évolution de la mondialisation. Le nouveau système commercial multilatéral n'a pas, cependant, apporté les bénéfices escomptés en termes d'accès aux marchés des pays en développement pas plus que les obligations imposées aux pays en développement ne tiennent compte de leur niveau de développement économique. On s'inquiète donc beaucoup du fait que le nouveau système commercial multilatéral n'est pas équilibré et que les bénéfices découlant des négociations d'Uruguay n'ont été ni justes ni équitables. On estime donc de plus en plus que le cadre des réglementations dans l'arène commerciale internationale doit prendre en compte les perspectives du développement et l'impact de ces réglementations sur les pays en développement si on veut empêcher que les économies des petits pays ne soient encore davantage marginalisées dans l'économie mondiale. Dans une telle situation, même les plans de développement social les mieux préparés peuvent devenir insoutenables. Plus troublante encore est peut être l'érosion des progrès auxquels a donné lieu dans le passé le développement social.

Pour apporter de meilleurs niveaux de vie et de meilleures conditions sociales à nos populations il faut ouvrir davantage l'accès au marché en réduisant l'imposition de contraintes et de conditionnalités. Les normes ou questions sociales ne doivent pas constituer un protectionnisme déguisé, dont l'objectif est de refuser l'accès au marché. Le fait de demander d'établir un lien entre les nouvelles normes de travail ou les mesures environnementales et le commerce revient à refuser encore davantage l'accès au marché aux pays en développement. Il s'ensuivrait un impact négatif sur le développement économique et social, car les pays en développement seraient ainsi privés de la possibilité de profiter de leurs propres avantages compétitifs et comparatifs. Un plus grand accès au marché et la croissance économique qui s'ensuivrait offriraient le moyen le plus durable d'améliorer le

niveau social de nos populations, ce qui ressort à l'évidence de l'histoire économique.

En redéfinissant ses stratégies de développement, le Gouvernement sri-lankais s'attache à suivre cette voie durable. Comme l'a préconisé Mme Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, Présidente de Sri Lanka, nous allons poursuivre une économie de marché à visage humain et fournir des filets de sécurité aux couches vulnérables de la société.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Edgardo Mosqueira, Ministre de la présidence de la République du Pérou.

**M. Mosqueira** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je suis très heureux de me trouver ici pour participer à ce débat sur les principaux aspects de la suite donnée aux engagements pris à Copenhague en 1995, en particulier les engagements 2 et 8, qui offrent quatre moyens de promouvoir le développement national et l'élimination de la pauvreté et de jeter les bases à la généralisation de la santé. Il s'agit de renforcer la stabilité économique du pays et de garantir un cadre institutionnel de nature à favoriser le fonctionnement de l'économie de marché; de consolider la pacification interne et externe en supprimant les mouvements terroristes, en renforçant la lutte contre les bandes de narcotrafiquants et en réglant les problèmes de frontières en suspens; de renforcer la capacité des secteurs qui en ont le plus besoin en investissant dans les infrastructures sociales et économiques; et de créer des occasions pour faire évoluer les communautés et les citoyens.

L'extrême pauvreté a baissé de plus de 12 % entre 1991 et 1997, soit de 26,8 % à 14,7 %. Pris dans son ensemble, la pauvreté a baissé d'environ 7 % durant cette même période. Selon le PNUD, le Pérou occupe la huitième place dans l'Indice du développement humain, soit une remontée de six places par rapport à 1998.

Voici plusieurs des principes qui ont guidé notre stratégie. Concernant le premier principe, les divers programmes sociaux, qui ont été entrepris pour générer les capacités et les possibilités que je viens de mentionner, se fondent sur une variété de mécanismes auxquels participent les citoyens pour sélectionner et fixer les priorités de plans et projets de même que pour les mettre en oeuvre et les financer. Les citoyens sont ainsi devenus d'importants éléments du contrôle par la

société de l'action de l'État et de la propriété des programmes et projets par les communautés bénéficiaires. Cette situation a suscité la confiance entre l'État et la société civile, important élément qui avait été négligé dans le passé. Il a été ainsi possible d'accumuler le capital social en termes d'organisation, de formation et de leadership des communautés.

Ces investissements considérables ont été faits pour renforcer les capacités dans le contexte de l'engagement 6 de la Déclaration de Copenhague. Il résulte de l'investissement dans les domaines de la santé, que la portée de l'action des institutions en matière de soins de santé primaires a doublé, passant de 6 millions à 12,4 millions d'utilisateurs entre 1995 et 1998. La fréquentation scolaire par les enfants âgés de 6 à 11 ans est passée de 87,3 % en 1993 à 95,6 % en 1998 : pratiquement une fréquentation universelle. Quant au réseau de distribution d'eau potable, il s'élevait à 67,7 % en 1998 au lieu de 57,4 % en 1993, tandis que l'étendue du réseau d'égouts est passée de 40 % à 52 % au cours de la même période. Les investissements dans le secteur de l'énergie ont permis d'en étendre la distribution à l'échelle nationale, laquelle couvrait 52 % de la population en 1993 contre 72 % en 1998.

Grâce à la stratégie participative des programmes sociaux, nombre de communautés sont maintenant en mesure de gérer programmes et projets, ce qui a permis, par exemple, de leur confier la gestion des centres de santé.

En ce qui concerne l'engagement 3 de la Déclaration, le processus de renforcement des capacités dont j'ai déjà parlé s'est accompagné d'un effort tendant à générer des chances pour les couches les plus pauvres de la population. Le Pérou est convaincu qu'il est nécessaire que l'État appuie le rôle particulier des individus en tant que générateurs de leurs propres revenus et de conditions sociales et économiques améliorées. Cette ligne d'action se fonde sur la définition des perspectives de développement local, l'identification des avantages tant compétitifs que comparatifs des diverses régions ainsi que sur l'identification des biens et services que les communautés peuvent accroître pour en faire une part d'un marché intégré.

S'agissant des engagements 4, 5 et 6, le Ministère de la promotion de la femme et du développement humain a été créé en 1996 avec pour mission

d'encourager la promotion de la citoyenneté et l'inclusion des groupes vulnérables ou désavantagés. Le programme national d'alphabétisation, auquel le Prix d'alphabétisation King Sejong a été remis par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en 1999, le plan national 2000-2005 en faveur de l'égalité des chances pour les hommes et les femmes et la Commission pour les affaires locales fonctionnent tous dans le cadre du Ministère.

La population autochtone du pays a été consultée en 1998 pour faire connaître sa vision de l'avenir, jusqu'en 2005, et pour entendre ses propositions au sujet de ce qu'elle entendait faire pour concrétiser cette vision et ce qu'elle attendait par ailleurs de l'État. Dans la même veine, le Gouvernement, le secteur corporatif, les communautés, les donateurs et les organisations non gouvernementales ont amorcé un processus de dialogue au sujet de l'expérience et des problèmes enregistrés dans la lutte contre la pauvreté.

Quant aux engagements 9 et 10, il convient de souligner que, conformément aux dispositions de l'Initiative 20/20, les ressources allouées pour les dépenses sociales de base ont été augmentées et qu'elles sont maintenant de 80 dollars contre 12 dollars en 1990. Le Pérou a donc respecté ses obligations en allouant plus de 20 % de son budget aux besoins fondamentaux de la population.

Dans un proche avenir, la tâche sera de mettre l'accent sur la définition et l'amélioration des facilités pour permettre aux Péruviens les plus pauvres de faire partie de l'économie de marché et de maîtriser leur propre avenir : un avenir fondé sur la stabilité économique, la paix sociale et la promotion des débouchés.

Enfin, comme l'a souligné le Président Alberto Fujimori, la façon dont la mondialisation touche les pays dotés d'économies non développées traduit la mesure dans laquelle ce processus est essentiellement mais non pas uniformément mondial : il a plutôt lieu dans le cadre d'un système de déséquilibres et de discorde auquel nous aurions dû renoncer. Le succès des programmes d'élimination de la pauvreté dépend de la création d'un ordre mondial plus juste, de l'édification d'une économie mondiale véritablement libre ayant accès aux marchés des pays développés et de l'adoption de règles internationales qui permettent

d'établir des relations fiables entre les marchés financiers.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je tiens à rappeler aux délégations qu'il a été décidé de limiter les déclarations à sept minutes afin de pouvoir achever nos travaux en temps opportun.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Eiki Nestor, Ministre des affaires sociales d'Estonie.

**M. Nestor** (Estonie) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole au nom du Gouvernement estonien et de réaffirmer notre attachement constant au développement social. J'ajouterai que l'Estonie se joint à la déclaration faite par le représentant du Portugal au nom de l'Union européenne et des États associés.

Je remercie le Secrétaire général et la Division des politiques sociale et du développement social pour son excellent travail préparatoire de cette session de même que le Gouvernement suisse pour avoir accueilli celle-ci.

La Conférence des Nations Unies tenue à Copenhague en 1995 souligne l'importance mondiale du développement social. Les principaux objectifs dont il a été convenu à Copenhague comprennent l'élimination de la pauvreté absolue et la réalisation du plein emploi.

Au moment de la Conférence de Copenhague, l'Estonie avait déjà commencé sa transition vers l'économie de marché. D'importants changements structurels dans les années 90 concernaient la baisse du secteur agricole et des industries ainsi qu'une rapide croissance du secteur des services et des nouvelles industries technologiques. Il en résulte que la structure de l'économie estonienne est maintenant identique à celle des pays développés.

La rapide évolution de la technologie de l'information, qui a commencé avec la restructuration économique, a eu un impact considérable sur le marché du travail; c'est-à-dire qu'il existe une forte demande de spécialistes compétents et de travailleurs qualifiés. Une réforme des institutions d'État pour l'enseignement professionnel a commencé en 1995, dont l'objectif était d'offrir aux jeunes et aux adultes la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences que recherchent les employeurs.

Équiper les écoles avec des ordinateurs et y enseigner la technologie de l'information constituent

l'une des priorités de l'enseignement. Aujourd'hui, 60 % des élèves et étudiants en Estonie utilisent quotidiennement l'Internet. On compte sur l'apport des industries de pointe pour contribuer de façon notable à l'économie de l'Estonie.

Le Ministère des affaires sociales d'Estonie a participé activement à l'évolution de la politique en termes de marché du travail et de règlement des problèmes d'emploi, de chômage de longue durée et de chômage parmi les jeunes, problèmes figurant parmi les plus graves au plan social que connaît l'Estonie. En 1999, le chapitre relatif à l'emploi et à la formation a été préparé dans le cadre du plan national de développement. L'un de ses plus importants principes était de se concentrer davantage sur l'application de mesures concrètes concernant le marché du travail et d'accroître le nombre de personnes qui y participent. Une attention spéciale est accordée au besoin d'augmenter le rôle des partenaires sociaux dans le règlement des problèmes de l'emploi et d'encourager la coopération entre les bureaux d'emploi, les dispensateurs de formation et les employeurs.

Comme le souligne le Plan national de développement, les objectifs dans le domaine de l'emploi et de la formation sont les suivants : premièrement, accroître la flexibilité du système éducationnel et renforcer sa capacité d'adaptation aux changements destinés à réorganiser son secteur de même que les secteurs social et économique; deuxièmement, créer les conditions permettant aux employeurs et aux travailleurs d'acquérir de nouvelles compétences et les connaissances qui leur sont nécessaires pour faire face aux changements touchant l'emploi spécifique ainsi que les structures et la technologie; troisièmement, intégrer dans le marché du travail des personnes de groupes à risques et veiller à leur accès à l'enseignement; et, enfin, garantir des chances égales aux hommes et aux femmes dans l'emploi.

Tenant compte de la Stratégie de l'emploi de l'Union européenne, l'Estonie a préparé son premier plan annuel d'action relatif à l'emploi, qui servira de base pour faire évoluer les politiques nationales concernant le marché du travail et coordonner la coopération des divers ministères afin de régler les problèmes de l'emploi. L'Estonie continuera d'améliorer les politiques du marché de l'emploi sur la base d'analyses économiques et d'analyses du marché du travail ainsi que de prévisions en impliquant dans ce

processus toutes les institutions pertinentes aux niveaux national et régional.

Pour éliminer la pauvreté, il importe non seulement de donner des emplois aux gens mais de leur assurer des salaires convenables. Les principes fondamentaux de la politique nationale d'Estonie en matière de salaire figurent dans des lois sur le travail qui offrent aussi aux employés des garanties minimales. La création de conditions salariales plus favorables est autorisée dans les accords collectifs et les contrats d'emploi; elles peuvent faire également l'objet de décisions de l'employeur.

Depuis le début de 1991, le salaire minimum a été fixé dans le cadre d'un accord tripartite entre l'État, les employeurs et les syndicats. Cet accord est signé tous les ans, et la société a approuvé la procédure. Aujourd'hui, les syndicats et les organisations des employeurs participent au règlement des différents problèmes liés à l'emploi et au marché du travail, à la fois aux niveaux central et local. Pour tenir compte des initiatives locales et rendre les parties prenantes locales responsables du règlement des problèmes locaux de l'emploi, des organes d'emplois tripartites ont été créés dans les comtés.

Depuis 1995, l'allocation de chômage est versée aux chômeurs qui sont enregistrés dans un bureau d'État pour l'emploi. Ces prestations étant modestes, les chômeurs continuent d'être confrontés au risque considérable de la pauvreté. En 1999, le Gouvernement estonien a approuvé la notion d'assurance chômage et ce système sera mis en place cette année.

La population estonienne vieillit rapidement. Faute de remédier au système actuel de pension, la croissance du nombre des retraités conduira à une baisse du rapport pensions-salaires ou obligera à puiser davantage dans les fonds publics. Une telle situation peut élargir l'écart entre les espoirs de la société et les réalités.

Selon la notion de réforme du système des pensions, l'Estonie a créé un système de pension se fondant sur trois piliers. Le premier est un régime de retraite obligatoire par répartition que gère l'État. Le deuxième est un régime de pension géré par des institutions privées, qui protège le pourcentage actuel pensions-salaires et garantit l'augmentation du pouvoir d'achat des pensions. Le troisième est un fonds de pension volontaire géré par un plan privé.

Les personnes dont les revenus, y compris les salaires et les prestations de la sécurité sociale, restent en dessous du niveau fixé par le Gouvernement, reçoivent une indemnité de subsistance, laquelle est financée au titre du budget de l'État et réglée par les services administratifs locaux.

En 1998-1999, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Ministère des affaires sociales estonien et l'Université de Tartu ont mené un projet conjoint intitulé « Élaboration d'une stratégie nationale pour éliminer la pauvreté en Estonie », qui souligne le fait que la pauvreté est l'un des problèmes sociaux les plus graves qui freinent le développement social.

L'Estonie a été le premier pays qui, après avoir soumis une demande d'application à l'Union européenne, a amorcé la ratification du Code de sécurité sociale européen. Le Gouvernement estonien a signé le Code en automne dernier et il ratifiera le document l'année prochaine. Le 31 mai dernier, le parlement estonien a ratifié la charte européenne révisée.

Le Gouvernement estonien a adopté une attitude sérieuse à l'égard des questions de développement social. Son but est de parvenir à une société civile fonctionnant de façon satisfaisante et englobant tout le monde.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. M. Soubanh Srithirath, Ministre, Bureau du Président de la République démocratique populaire lao.

**M. Srithirath** (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation souhaite adresser ses plus chaleureuses félicitations au Président de son élection à la présidence de cette importante session extraordinaire de l'Assemblée générale et exprimer sa conviction que sous sa direction avisée cette session sera couronnée de succès.

La Déclaration et le Programme d'action de Copenhague constituent un consensus international sur la nécessité d'examiner les principales questions sociales. Depuis leur adoption, d'importantes mesures ont été prises aux niveaux national, régional et international en vue d'atteindre les objectifs visés. À ce jour, des accomplissements initiaux ont été enregistrés.

Cependant, nous assistons à l'impact négatif et à un environnement défavorable dans la cinquième année de l'application du processus. Par exemple, les ressources allouées au développement social ont baissé; le fardeau de la dette extérieure a augmenté; et en raison de la libéralisation des flux de capitaux le monde est devenu plus vulnérable aux soudains chocs financiers qui ont de graves conséquences sociales et économiques. Tout cela a dressé de graves obstacles sur la voie de la réalisation du développement social.

La délégation lao fait sienne la vue exprimée par nombre de représentants, à savoir que le monde est devenu plus inégal, à la fois dans les pays et entre les pays, que l'inégalité dans les revenus, l'emploi, l'accès aux services sociaux et aux chances de participer aux institutions de la société publique et civile n'a fait que croître. La mondialisation a lancé également de graves défis aux pays en développement, particulièrement aux moins développés.

Compte tenu de ce que je viens de dire, la communauté internationale, en particulier l'ONU, doit jouer un rôle crucial de coordination pour régler ce problème, mobiliser les ressources financières et fournir l'assistance technique aux pays en développement, plus particulièrement aux moins développés et aux pays en développement sans littoral.

Le consensus forgé au Sommet mondial pour le développement social est de fait l'objectif implicite des programmes de développement socioéconomique du Gouvernement lao, qui visent à améliorer le bien-être des populations, à fournir des services sociaux et à éliminer graduellement la pauvreté. Tous les efforts sont faits pour les appliquer. Depuis 1996, l'allocation au titre du budget du Gouvernement en faveur du secteur social a augmenté de 11 % à 19 %.

Des réalisations encourageantes ont été enregistrées. De 1993 à 1998, le taux de pauvreté est tombé de 46 % à 39 %. Qui plus est, on a noté quelques progrès sensibles dans l'enseignement et la santé; le taux de fréquentation de l'école primaire a augmenté atteignant 76 % en 1999; le taux de mortalité chez les nouveau-nés de moins d'un an est tombé de 125 à 113 pour 1 000 naissances vivantes, et la mortalité des enfants de moins de 5 ans est tombée de 182 à 142 pour 1 000 naissances vivantes.

Les soins de santé publique se sont étendus au cours des récentes années à la fois aux villages et aux districts partout dans le pays. Le programme

d'immunisation s'étend à la plupart des villages. De nouveaux programmes en matière de santé maternelle et de maternité sans danger ont été mis sur pied. Le contrôle et la prévention du sida ont fait l'objet d'une attention adéquate.

Malgré les réalisations sensibles dans l'enseignement et la santé, le Lao continue de faire face à d'autres difficultés majeures qui sont étroitement liées à la réduction de la pauvreté, la transition vers une économie de marché, la construction régulière d'infrastructures de base et au renforcement des capacités.

Le Gouvernement lao se soucie énormément du niveau de vie des populations des zones rurales. Pour cette raison, il a créé des programmes de développement rural et de production alimentaire, dont l'objectif est de promouvoir la production orientée vers le marché, la diversification de l'agriculture et l'accès au marché ainsi que les services sociaux de base. Pour la première fois, la production de paddy ayant atteint 2,1 millions de tonnes en 1999, le pays est autonome au plan alimentaire. Qui plus est, les femmes et les groupes minoritaires multiethniques sont également les principaux groupes ciblés pour recevoir un traitement juste afin de les mettre en mesure de s'intégrer complètement à notre société et à récolter les bénéfices des possibilités économiques.

La forte inflation et la dépréciation de la monnaie nationale dues à la crise financière en Asie ont entraîné pour la République démocratique populaire lao des effets d'instabilité macroéconomique qui ont constitué un handicap majeur dans les tentatives d'augmenter les dépenses sociales et de remédier aux problèmes du chômage. Actuellement, la situation sur tous les fronts tend à la stabilité.

Pour approfondir le dialogue sur les politiques et stratégies de développement, en particulier eu égard à l'élimination de la pauvreté, le Gouvernement lao a entamé un processus de table ronde pour 2000-2002 afin de persuader ses partenaires au développement de nos besoins, de la cohérence de notre développement et de nos priorités. Le dialogue tend également à optimiser la mobilisation des ressources et de mettre au point un cadre partagé et transparent de coopération avec nos partenaires afin d'atteindre l'objectif de changement de statut du pays en tant que l'un des pays les moins développés.

Dans ce contexte, je saisis l'occasion pour exprimer notre profonde gratitude à la communauté internationale et à la communauté des donateurs pour leur appui constant à notre développement. Leur précieux appui a, de fait, apporté un facteur complémentaire sensible aux efforts faits au plan national pour réaliser des progrès.

En terminant, j'ajouterai que si la responsabilité principale de la suite à donner aux engagements de Copenhague revient aux gouvernements nationaux il n'en demeure pas moins que l'aide et la coopération internationales, particulièrement dans le domaine financier, sont essentielles si on veut donner une suite réussie et intégrale à ces engagements. La République démocratique populaire lao continuera de s'efforcer de contribuer au processus tendant à traduire concrètement les nobles objectifs du Sommet de Copenhague.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Kadi Sesay, Ministre de la planification et du développement économique de la Sierra Leone.

**Mme Sesay** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite exprimer sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple suisses pour leur chaleureuse et bienveillante hospitalité dans leur belle ville.

Comme d'autres avant elle, délégation de Sierra Leone reconnaît que certains progrès ont été accomplis dans la suite à donner aux engagements énoncés il y a cinq ans. Beaucoup reste cependant encore à faire. Tout en constatant que des progrès ont été accomplis dans certains domaines, force est de noter les échecs, voire la dégradation, enregistrés dans d'autres. Des difficultés économiques nationales toujours plus grandes, qu'exacerbent la crise financière mondiale et des conflits civils, ont entravé la suite à donner aux engagements de Copenhague dans nombre de pays, notamment en Sierra Leone.

Je suis ici, dans cet édifice historique, devant une auguste Assemblée, animée d'un sens de fierté que m'inspire la volonté inlassable du peuple sierra-léonien face aux forces du mal, de l'anarchie et de la brutalité, lesquelles pendant neuf ans ont combattu aux fins de détruire complètement la nation appelée Sierra Leone, ses infrastructure et institutions. Je vais citer le Président M. Ahmad Tejan Kabbah :

« nous avons résisté aux tentatives d'une alliance inhumaine d'intérêts locaux, régionaux et internationaux investis pour exploiter nos ressources naturelles en échanges d'armes de destruction massive afin de mener une guerre contre le peuple sierra-léonien ».

Nous nous félicitons de l'initiative de la Grande-Bretagne de soumettre au Conseil de sécurité un projet de résolution contre le commerce illégal et immoral auquel les rebelles du Front uni révolutionnaire (FUR) et leurs complices à l'extérieur se livrent avec les diamants de la Sierra Leone, commerce qui depuis des années nourrit les atrocités barbares et inhumaines qu'ils infligent à des personnes innocentes et pacifiques de la Sierra Leone. Notre espoir est de voir le Conseil de sécurité adopter promptement ce projet de résolution.

Le tribut en vies humaines, en souffrances et en destruction est indescriptible; la nature étendue et l'intensité des violations des droits de l'homme, en particulier contre des femmes et des enfants innocents sont sans précédent. La présente initiative des États-Unis, qu'appuie la Grande-Bretagne, de présenter un projet de résolution pour la création d'un tribunal spécial chargé de juger le dirigeant rebelle, Foday Sankoh, et sa bande pour crimes de guerre en Sierra Leone, afin d'examiner la question d'impunité, est hautement méritoire.

L'insécurité constante a frustré les efforts entrepris par le Gouvernement sierra-léonien pour stabiliser l'économie et créer un environnement durable pour le développement social. La sécurité et la sûreté de la vie et de la propriété des Sierra-Léoniens demeureront une haute priorité, alors que les forces armées du pays continueront leur lutte pour consolider l'autorité du Gouvernement, tant que chaque centimètre du sol sierra-léonien ne sera pas complètement libéré. Pour la Sierra Leone, le maintien de la primauté du droit, la protection de la vie et de la propriété des citoyens et le contrôle de l'intégrité de la Sierra Leone en tant que nation sont des préalables à l'application des grands idéaux de la Déclaration de Copenhague.

Il ne saurait y avoir de développement socio-économique lorsqu'un peuple n'est ni libre ni en sécurité. Il ne saurait y avoir d'élimination de la pauvreté lorsqu'une nation est en butte à un conflit civil. De fait, tout comme la pauvreté est perçue

comme la cause de nombre de conflits en Afrique, toute solution durable à ces conflits doit commencer et finir par l'examen des causes de la pauvreté.

Une réduction des activités économiques et le fait que les rebelles continuent de tenir les zones d'extraction et de production agricole du pays ont contribué à saper la capacité du Gouvernement de tirer des profits, ce qui entraîne une baisse des dépenses sociales. À son tour, cette situation a réduit l'accès des Sierra-Léoniens aux services sociaux : enseignement, santé, abri, eau et services sanitaires. Cette situation existe dans un pays ayant un nombre sans précédent de personnes amputées qui ne peuvent plus faire face à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

La Sierra Leone se félicite donc des initiatives actuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international favorables à une stratégie de réduction de la pauvreté en recourant à des titres détenus par le pays, ce qui conduirait à des prêts à des conditions de faveur par le biais des services pour l'élimination de la pauvreté et la promotion de la croissance et liés à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, lancée en 1996, dont le but est d'alléger le fardeau de la dette des pays les plus pauvres qui se sont engagés à lutter contre la pauvreté et à poursuivre des programmes de réforme économique.

La Sierra Leone souhaite, néanmoins, appeler l'attention sur le fait que les processus pour obtenir un allègement de la dette sont beaucoup trop complexes et trop lents. Le processus doit être rapide et s'étendre à tous les pays en développement. À moins de s'attaquer au fardeau de la dette en annulant l'intégralité de la dette et d'utiliser ces ressources dans le cadre de programmes de réduction de la pauvreté, la plupart de nos pays continueront d'être plongés dans la pauvreté et dans des économies stagnantes. En conséquence, la Sierra Leone est actuellement en train de mettre au point sa stratégie nationale de réduction de la pauvreté, qui parviendra à l'organe chargé de la réduction de la pauvreté et des moyens de croissance d'ici à la fin de l'année.

Les vastes dommages qui ont porté atteinte au tissu social et à l'infrastructure économique ont en particulier touché les femmes, les enfants et les personnes âgées. Le Gouvernement a l'intention de fournir des services d'appui basés dans la communauté dont bénéficieront les victimes de guerre, afin de

promouvoir en particulier la démobilisation et la réintégration des enfants soldats et d'aider ceux qui ont été gravement traumatisés, les amputés et les femmes et jeunes filles qui ont subi des sévices sexuels. Le Gouvernement a maintenant amorcé l'institution du plan de sécurité sociale en tant que filet de sécurité qui apportera un appui à la plupart des membres vulnérables de la communauté. Plusieurs plans de microcrédits à l'intention en particulier des femmes sont maintenant mis en oeuvre par le Gouvernement et plusieurs organisations non gouvernementales. Divers programmes tendant à améliorer l'accès à des soins de santé préventifs et de base et à l'eau potable partout dans le pays sont en voie d'élaboration ou sont déjà en cours.

La Sierra Leone reçoit actuellement quelques ressources des gouvernements et de donateurs internationaux en faveur de l'application de divers programmes. Aux fins, cependant, d'assurer que ces ressources, qui doivent servir à améliorer la situation des pauvres, parviennent bien aux bénéficiaires ciblés, le Gouvernement procède actuellement à la mise en place d'un mécanisme de coordination de l'aide afin de mobiliser, d'utiliser et de gérer efficacement la fourniture de l'aide destinée à alléger la pauvreté.

Le progrès de toute nation est symbolisé par le statut qu'elle accorde aux femmes, qui non seulement constituent la majorité de ses citoyens mais qui sont les piliers de toutes les sociétés. L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes deviennent donc impérieux. Les femmes sierra-léoniennes sont entrées dans les annales de l'histoire en raison de leur attitude brave et indéfectible en faveur de la démocratie. C'est ce qu'elles ont fait la première fois, en 1996, lorsqu'elles ont manifesté contre la junte militaire, avant de la déloger, et, la même année, lorsqu'elles ont amené au pouvoir le Gouvernement démocratique élu de M. Ahmad Tejan Kabbah. Puis, le 6 mai 2000, ces femmes sans peur se sont dressées de nouveau contre les rebelles du FUR qui refusaient de rendre leurs armes, en violation de l'Accord de paix de Lomé. Cela a culminé dans les manifestations de la société civile du 8 mai, qui ont abouti à la capture du dirigeant rebelle et de sa bande. Cette situation est à porter au crédit de la Sierra Leone et de ses femmes en particulier. Bien que les femmes soient, néanmoins, des membres de la société civile qui se font entendre, elles ont besoin de pouvoir accéder davantage aux positions les plus élevées pour participer aux prises de décisions.

Dans l'immédiat, le moyen de faire progresser l'Afrique est de faire en sorte que la communauté internationale entreprennent des efforts concertés dans l'examen des causes profondes du conflit qui sévit sur notre continent et d'intervenir de manière opportune pour éteindre les feux du conflit avant qu'ils ne soient hors de contrôle. Qui plus est, la communauté internationale doit encourager et apporter l'appui nécessaire afin que les pays dont la démocratie émerge puissent consolider celle-ci ainsi que la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit.

Faute d'y parvenir, tous les idéaux de Copenhague+5 et Beijing+5 resteront lettre morte, car sans sécurité ni paix il ne saurait y avoir de développement socioéconomique.

Pour terminer, je souhaite, au nom du Gouvernement et du peuple sierra-léoniens, remercier sincèrement tous les pays amis – en particulier la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Allemagne et le Canada – ainsi que les institutions multilatérales, particulièrement l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions humanitaires, pour leur inestimable aide, qui a contribué à soutenir la Sierra Leone au cours des neuf années d'une guerre brutale.

Nous remercions tout spécialement nos frères de la sous-région en tant que membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, notamment les pays fournisseurs de troupes – Nigéria, Guinée, Ghana et Mali. Nous n'oublions pas non plus les pays fournisseurs de troupes à la force de maintien de la paix des Nations Unies, dont certains citoyens ont perdu la vie pour que la Sierra Leone puisse vivre en paix.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Nana Aicha Fomakoye, Ministre du développement social, de la population, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant du Niger.

**Mme Fomakoye** (Niger) : Je voudrais avant tout m'acquitter d'un agréable devoir, celui de transmettre, Monsieur le Président, à vous et aux membres du Bureau mes chaleureuses félicitations, Je souhaite également transmettre à tous les participants aux présentes assises ainsi qu'aux autorités et au peuple suisses les cordiales salutations du Président de



la République du Niger, S. E. M. Tandja Mamadou, et du Gouvernement.

Mon pays a pris part au Sommet mondial de Copenhague pour le développement social en mars 1995. Les engagements issus de cet important forum, qui visent, entre autre, à lutter contre la pauvreté, à promouvoir l'emploi productif et à renforcer l'intégration sociale, prennent parfaitement en compte les préoccupations du Niger, l'un des pays les plus pauvres au monde.

Au cours de ces dernières années, la situation socioéconomique de mon pays s'est fortement dégradée, entraînant une détérioration sans précédent du niveau de vie de la quasi-totalité des couches sociales. Ces contre-performances résulteraient, entre autre, de l'hostilité de l'environnement national, de l'inadéquation des politiques économiques mises en oeuvre, des sécheresses récurrentes et du faible développement des secteurs sociaux. Mais cette situation est aussi le résultat d'une informatisation croissante de l'économie et de l'instabilité politique chronique que le pays a connue de 1990 à 1999.

Comme vous le constatez, l'évolution de la situation socioéconomique du Niger laisse apparaître d'importants défis à relever. C'est pourquoi, depuis la tenue du Sommet de Copenhague, le Niger a développé des stratégies et entrepris plusieurs actions pour mettre en oeuvre les recommandations qui en sont issues. Ces différentes actions vont de l'élaboration de programmes et politiques à l'adoption de mesures concrètes pour leur mise en oeuvre effective.

Ainsi, le Niger a élaboré notamment un programme national cadre de lutte contre la pauvreté et une politique nationale de développement social. Après la Table ronde sur la pauvreté tenue ici même en mars 1998 entre le Niger et ses principaux partenaires au développement, le programme-cadre de lutte contre la pauvreté – dont l'objectif est la réduction du fléau à court et moyen terme et son éradication à long terme – a démarré avec le parachèvement de la mise en place du dispositif institutionnel, dont un comité national de pilotage et celui de gestion du programme et un comité technique de suivi. Ainsi, un certain nombre de projets sont en cours d'exécution dans plusieurs régions du pays grâce au concours de nos partenaires au développement.

La politique nationale de développement social, quant à elle, outre la lutte contre la pauvreté vise deux

grandes orientations, à savoir : le renforcement de l'intégration sociale, la poursuite de la justice sociale et l'équité, domaine dans lequel un grand pas vient d'être franchi par la ratification en août 1999 par le Niger de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que l'adoption en mai 2000 d'un texte de loi instituant le système de quota en faveur des femmes.

Plus concrètement, la politique nationale de développement social intègre les politiques sectorielles suivantes : la promotion et la protection sociales, la population, la promotion de la femme et la protection de l'enfant. Un plan d'action quinquennal est en cours de finalisation suivant un processus participatif.

Dans le domaine de la création de l'emploi, les actions menées sont essentiellement de type institutionnel.

Concernant l'allocation de ressources, 30 % des dépenses publiques sont consacrées au secteur social, dont 15 % aux secteurs sociaux essentiels. Quant à l'aide publique au développement, le pourcentage consacré aux services sociaux essentiels est de 12 %.

Les résultats enregistrés à ce jour, bien que modestes, me paraissent encourageants. Ainsi, au niveau global l'indicateur de pauvreté humaine est passé de 66 en 1994 à 64 en 1997.

Au Niger nous sommes pleinement conscients que les quelques progrès enregistrés ne peuvent être maintenus ou consolidés qu'avec la poursuite d'actions vigoureuses pour une bonne gouvernance et le renforcement continu des capacités de gestion de l'économie nationale.

Dans ce cadre, à l'issue des élections législatives et présidentielles de novembre 1999, les institutions de la République s'attellent à consolider la paix et la démocratie, meilleur cadre de lutte contre la pauvreté. Les élections locales qui interviendront bientôt parachèveront le processus de démocratisation si bien implanté dans notre pays.

Par ailleurs, il convient de mentionner le retour de la paix dans le nord et l'est du pays, la création d'une commission nationale des droits de l'homme et d'une commission nationale de dialogue social. De même, il est à noter que la société civile est pleinement associée à toutes les actions de développement et aux prises de décision.

Toutefois, des contraintes multiples, et non des moindres, existent encore. Pour lever ces contraintes et mieux donner suite aux engagements issus du Sommet mondial de Copenhague, le Niger joint sa voix à celle des pays qui l'ont précédé à cette tribune pour faire des propositions et suggestions pour les nouvelles initiatives ci-après.

Au niveau national, un meilleur suivi de la mise en oeuvre de l'Initiative 20/20 en vue de la mobilisation des ressources nécessaires au financement des services sociaux; l'harmonisation de la stratégie de réduction de la pauvreté avec le cadre macro-économique pour le développement humain durable; la responsabilisation des populations à la base par la mise en oeuvre du processus de décentralisation; une plus grande concertation entre les différents acteurs de développement social pour une meilleure coordination des actions et une utilisation plus rationnelle des ressources; un soutien décisif au secteur privé à travers une amélioration plus accrue des capacités des promoteurs; et la valorisation des ressources humaines, des femmes en particulier.

Au niveau international, une plus grande solidarité de la communauté internationale à l'égard des pays en voie de développement dans la lutte contre la pauvreté. L'annulation de la dette ou sa reconversion pour le développement des secteurs sociaux et l'accroissement substantiel de l'aide publique au développement. Dans le même esprit, mon pays, dont le niveau des finances publiques extrêmement bas n'augure d'aucune perspective de redressement immédiat, doit bénéficier des avantages de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. D'ores et déjà, des mesures exceptionnelles sont mises en oeuvre permettant de parvenir au plus vite à la disponibilité de données économiques fiables, à l'accroissement des ressources internes et à une maîtrise de la masse salariale dont le rapport avec le revenu actuel de l'État pose un sérieux défi à nos finances publiques.

Le Gouvernement de la République du Niger, en dépit de toutes ses difficultés, réaffirme sa volonté de poursuivre la mise en oeuvre des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement social. Il réitère son engagement à poursuivre le dialogue avec l'ensemble de ses partenaires au développement, en s'assurant à la fois de la transparence des critères et d'une plus grande rigueur dans le processus de prise de décisions et d'allocations rationnelles des ressources publiques. Dans cette

optique, les autorités de la Cinquième République entendent donner plus de dynamisme et de vigueur au système de pilotage de la gestion du développement. À cet effet, l'élaboration très prochaine d'un plan national de développement économique et social 2000-2004, qui intègre tous les programmes et politiques existants, servira de cadre général de référence pour les interventions futures.

Pour terminer, qu'il me soit permis de paraphraser une éminente personnalité : si l'économie prend le pas sur le social ou lui tourne le dos, la vie sociale de demain, ainsi pervertie, paralysera la masse de l'économie.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Jeanne Dambendzet, Ministre de la fonction publique, de la réforme administrative et de la promotion de la femme du Congo.

**Mme Dambendzet** (Congo) : Il y a quelques jours s'est tenue à New York du 5 au 9 juin la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU sur les femmes pour l'évaluation de la mise en oeuvre des résultats de la Conférence de Beijing+5. Depuis le 26 juin ici, à Genève, la communauté internationale se réunit pour passer en revue l'application des 10 engagements pris par les États Membres à Copenhague relatifs au Sommet mondial sur le développement social. Ces 10 engagements visaient à lutter contre la pauvreté et éradiquer l'extrême pauvreté. Qu'en est-il exactement cinq ans après?

Au regard du rapport du Comité préparatoire de notre présente session, dont il faut saluer la qualité et la pertinence des délibérations, il convient de reconnaître que, malgré des progrès enregistrés dans certains pays, beaucoup d'importants engagements pris n'ont malheureusement pas pu être tenus. Aussi, la Déclaration politique et le Plan d'action gardent-ils leur actualité. S'impose alors la nécessité de créer une véritable mobilisation et une réelle détermination de la communauté internationale en vue de l'amener à redéfinir son action avec de nouveaux moyens pour répondre aux attentes de millions de personnes qui ont foi en celle-ci. J'ajouterai qu'il faudra une réelle volonté politique qui devra se cristalliser autour d'une solidarité plus grande et plus agissante à l'égard des pauvres.

Au-delà des constats et de l'identification des problèmes auxquels est confrontée l'humanité, au-delà

des défis majeurs à relever pour assurer le développement social, la communauté internationale doit, dans un sursaut collectif, se lever pour créer une conscience nouvelle capable de l'amener à rejeter la honte que constitue la pauvreté avilissante et déshumanisante dans laquelle végète la majorité de la population mondiale alors que, dans le même temps, des richesses financières, matérielles et technologiques colossales sont consacrées à des projets moins humains.

La rencontre de Copenhague, il y a cinq ans, a été un haut moment de dialogue et de concertation, témoignant ainsi, sans conteste, de la volonté des décideurs politiques de la planète d'oeuvrer pour la réalisation du développement social, contre la pauvreté, en tenant compte des réalités culturelles et situations spécifiques de chaque État. C'est le pari qu'incarnaient solidement la Déclaration et le Plan d'action de Copenhague, suscitant l'espérance d'innombrables personnes.

Aujourd'hui, avons-nous la conviction de la mission accomplie? Beaucoup trop de facteurs exogènes annihilent les efforts de nombreux pays pauvres de donner suite aux 10 engagements pris et de tendre vers un développement social durable. En effet, la mise en oeuvre de plans nationaux porteurs d'espoir en matière de santé, d'éducation, d'emploi et d'intégration sociale, demeure compromise par de multiples pesanteurs. Celles-ci sont inhérentes à la gestion de la dette, à la baisse constante de l'aide publique au développement, au protectionnisme qui revêt plusieurs visages, à la création de fausses valeurs agissant comme des appâts vis-à-vis de la jeunesse fragilisée en l'absence d'une véritable culture – bref des pesanteurs vis-à-vis desquelles les tentatives de solutions ne donnent pas la preuve du desserrement de l'étau dans lequel sont enfermés nos États.

Voilà pourquoi, tout en se félicitant, par exemple, de l'initiative de Cologne de 1999 sur les mesures d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés, le Congo interpelle la communauté internationale à oeuvrer à l'annulation pure et simple de cette dette, car les conditionnalités qui accompagnent cette initiative la rendent illusoire et suscitent des interrogations. De même, bien qu'il soit désormais établi que la mondialisation constitue, au travers de ses enjeux, le défi essentiel du XXI<sup>e</sup> siècle, elle alimente encore des hésitations parce qu'elle véhicule des menaces sur la souveraineté des États faibles, sur leurs spécificités

culturelles et historiques et suscite de profondes interrogations sur les perspectives de développement des plus pauvres.

Sa mise en oeuvre appelle plus que jamais une réflexion préalable, des mécanismes appropriés pour en faire une entreprise capable de répondre aux espoirs de développement solidaire et interdépendant des peuples, afin que ce choix ne se mue pas en cauchemar pour les plus faibles, comme l'a été l'exigence de la démocratisation. Il convient donc, pour en amoindrir les conséquences, de définir les principes moraux et les questions éthiques que soulèvent la mondialisation et la globalisation des économies. Par exemple, est-il possible de garantir l'emploi et des activités rémunératrices aux femmes des zones rurales face aux grands groupes agro-industriels?

D'autres contraintes freinant le développement social ont été identifiées par le Comité préparatoire. Il s'agit des guerres civiles, de la non-observation des principes démocratiques et de la bonne gouvernance, du non-respect des droits humains, des violences et discriminations de toute sorte, des disharmonies sociales, et j'en passe.

À cet égard, je voudrais évoquer la situation de mon pays. En 1995, lors du Sommet de Copenhague, le Congo vivait son expérience démocratique après qu'en 1991, le peuple congolais se fut prononcé en faveur du retour au pluralisme politique, du respect de l'État de droit et de la bonne gouvernance. Et c'est faute de ne l'avoir intériorisé que des guerres civiles aux conséquences humaines et matérielles désastreuses ont ébranlé le Congo depuis 1993. Ces guerres ont achevé de détruire le tissu économique et social.

Pour ramener la vie dans le pays, notamment à Brazzaville, et rétablir un minimum d'infrastructures sociales, le Gouvernement a mis en place, en novembre 1997, un programme d'urgence et de reconstruction de cent jours. Les actions prioritaires dudit programme, réalisées pour près de 10 milliards de francs CFA, ont consisté à : rétablir la sécurité et la paix du peuple, réhabiliter les réseaux d'électricité, d'eau et du téléphone; réfectionner les locaux administratifs et les équipements publics; assainir la ville de Brazzaville afin d'éviter la propagation des épidémies; rouvrir les écoles et les hôpitaux; établir un cadre de référence convenu avec les partenaires au développement. Ici je voudrais justement féliciter, au nom de mon

gouvernement, la communauté internationale de tout ce qu'elle nous a apporté en soutien.

C'est pour approfondir ces actions et accélérer les réformes amorcées devant permettre au pays de combattre la pauvreté et d'induire le développement social, que le Gouvernement s'est donné un instrument stratégique de politique économique et sociale. Il s'agit du programme intérimaire post-conflit 2000-2002. Ce programme, qui coûtera 511 milliards de francs CFA, est conçu pour amorcer la transition effective entre la phase de gestion des crises que le pays a connues et celle de la reprise de la croissance et du développement.

Par ailleurs, le Gouvernement s'emploie, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, à rétablir les services essentiels de santé, les soins de santé primaire, l'éducation de base, l'assainissement, la réhabilitation des services judiciaires pour la promotion et la protection des droits humains. La participation du secteur privé dans cette lutte est sous-tendue par un programme pilote qui oriente les aides extérieures vers les organisations non gouvernementales et d'autres organisations communautaires.

Concernant la politique de l'emploi, la création du Fonds congolais de l'emploi, institution à gestion privée et spécialisée en matière de promotion de l'emploi, va favoriser des actions de formation et de financement des programmes spécifiques et des projets d'auto-emploi de microentreprises. En outre, un fonds pour l'emploi des jeunes vient d'être créé par une loi.

Les objectifs du « Sommet mondial pour le développement social et au delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation » ne pourront être réalisés dans les pays en développement si, en amont, des mesures dynamiques ne sont pas prises, qui consisteraient à : lever les procédures lourdes, longues et contraignantes de l'Union européenne pour libérer les financements dus aux États; annuler la dette; augmenter l'aide au développement; et assurer un véritable transfert des technologies.

Il est prématuré d'apprécier, au stade actuel, les effets futurs de la mondialisation sur le développement. Cependant la nécessité s'impose de renforcer la coopération et la solidarité internationale pour permettre l'accès de tous au village planétaire, par la maîtrise de nouvelles technologies dont les coûts doivent prendre en compte la situation financière des pays bénéficiaires. Agir autrement contribuerait à

accroître les inégalités tant décriées et alimenterait les doutes sur les capacités de la communauté internationale à promouvoir les nobles idéaux contenus dans la Charte de notre organisation universelle.

Le développement social reste tributaire d'un environnement où la paix et la sécurité garantissent l'expression du jeu démocratique et, au delà, la protection et la promotion des droits humains. C'est à cela que le Gouvernement et le peuple congolais, sous la direction clairvoyante de S. E. le Président Nguesso, consacrent pleinement leurs efforts.

Je ne saurais terminer mon propos sans féliciter le Président, ainsi que l'ensemble du Bureau, pour la manière dont sont dirigés nos débats. Mes félicitations s'adressent également à ceux qui ont organisé ces assises. Par ailleurs, je voudrais associer ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour remercier les autorités et le peuple helvétiques de la chaleur de leur accueil.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. M. Girma Birru, Ministre du développement économique et de la coopération de l'Éthiopie à prendre la parole.

**M. Birru** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, j'exprime les félicitations de ma délégation au Président pour la manière avisée dont il a conduit les travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au Sommet social mondial et au-delà, à laquelle nous attachons la plus grande importance.

L'Éthiopie est certaine que cette session aboutira à des mesures et initiatives concrètes et d'ensemble qui permettront de donner suite aux engagements pris au Sommet mondial de Copenhague. Elle est persuadée que notre attachement collectif et notre responsabilité partagée peuvent servir d'ancre à la coopération économique internationale, présente et future, à laquelle elle accorde en particulier une place prioritaire alors qu'elle fait face aux problèmes de la pauvreté, du chômage et de l'exclusion sociale.

Elle est aussi convaincue que l'ordre du jour du développement social offre un cadre utile pour entreprendre, d'une façon intégrée, les politiques internationales, les programmes et les plans d'action sur le développement social qui ont été adoptés dans diverses instances par la communauté internationale.

La dette extérieure continue de dresser un grave obstacle au développement social. Dans le cas de l'Afrique, le fardeau de la dette extérieure et son service continuent de grever nos principaux revenus étrangers tout en sapant la valeur du crédit de l'Afrique. Compte tenu de la dure réalité concernant les apports de ressources due à la baisse de l'aide publique au développement, le fardeau paralysant de la dette internationale a gravement nui aux perspectives de développement social de la plupart de nos pays. La situation des pays les moins développés est plus que précaire.

Il est manifeste, en conséquence, que, à moins d'un effort rapide et sensible en faveur de l'allègement du fardeau de la dette, il ne nous sera pas possible d'investir comme il convient pour renforcer notre capacité d'améliorer le développement social et notre compétitivité dans un commerce international libéralisé. Pour que les efforts de développement social portent fruits et pour que les réformes économiques réussissent dans nos pays, tous les pays créanciers et les institutions financières multilatérales doivent adopter des mesures concrètes, y compris l'annulation de la dette, en allant au-delà du rééchelonnement de la dette et de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés.

La délégation éthiopienne est convaincue que chacun de nos pays, y compris en Afrique, doit se charger de son développement social d'ensemble. L'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle fasse tout son possible en faveur de l'Afrique dans le domaine économique est un appel pour qu'elle les aide à surmonter les obstacles qui empêchent le développement social du continent et permette ainsi à l'Afrique de progresser grâce aux efforts de ses populations.

La régression socioéconomique soutenue dans les pays les moins développés est devenue en général une source de grave inquiétude. Cela ressort de l'augmentation alarmante du nombre de personnes vivant dans une pauvreté absolue, du fléchissement ou de la stagnation de l'économie. Cette dégradation consternante s'accompagne de plus d'un manque de ressources, d'un tarissement de l'investissement étranger direct, d'une réduction des revenus à l'exportation, d'une crise insupportable de la dette, de la montée du chômage – en particulier parmi les jeunes – et de la dégradation de l'environnement.

Ces problèmes qui persistent pourraient très bien saper la stabilité de l'économie mondiale et faire peser de graves menaces sur la paix et la sécurité internationales. Un travail considérable a été fait pour remédier à la situation économique que connaissent la plupart de nos pays. Beaucoup plus doit encore être fait par les pays développés et les institutions financières internationales pour aider nombre de pays pauvres du monde à éviter d'être complètement écrasés par le lourd fardeau que leur impose le système économique international défavorable. Plus spécifiquement, des ressources additionnelles, tant au niveau multilatéral que bilatéral, doivent nous être fournies par nos partenaires au développement si on veut améliorer la vie de millions d'habitants des pays en développement.

En parlant de la crise que traverse le développement social dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, je ne saurais manquer de faire quelques remarques au sujet de la situation qui existe en Éthiopie.

Les conditions humaines et sociales en Éthiopie antérieurement au Sommet mondial se caractérisaient par une dégradation très nette des conditions de vie des populations. La confluence de facteurs comme la mauvaise gouvernance et les politiques économiques et sociales mal définies du Gouvernement d'alors, la guerre civile très longue, qui a duré près de 30 ans, ainsi que la sécheresse sont les causes du niveau anormalement bas du développement humain et social. Un important secteur de la population a été privé du simple minimum nécessaire à la vie. Dans le passé, le secteur social a été négligé et perçu comme secondaire, parasitaire et dépendant d'autres secteurs et non pas comme une source de productivité et d'apport stratégique pour le secteur économique. Le secteur n'a donc pas bénéficié d'une part juste des ressources allouées au titre du budget et de l'innovation institutionnelle.

Les objectifs prioritaires du Gouvernement éthiopien ont donc été de stabiliser et de relancer l'économie de même que d'améliorer les conditions de vie des populations. La réduction de la pauvreté a été en conséquence la principale préoccupation du Gouvernement, bien avant que n'ait lieu le Sommet de Copenhague pour le développement. La politique économique adoptée en 1991 par l'Éthiopie traduit clairement le fait que la priorité des priorités y est la réduction de la pauvreté accompagnée de la promotion de la justice sociale et de l'équité.

En termes d'instauration d'un environnement favorable à l'application des engagements convenus, le Gouvernement a mis en place les politiques et les stratégies de développement nécessaires. Sur la base des macrocadres, les politiques et stratégies sectorielles ont été définies, dont l'application a commencé dans les secteurs prioritaires. Les politiques dans les domaines de la population, de la santé, de l'enseignement, des femmes, de l'emploi, du VIH/sida ont été formulées et adoptées. La Constitution qui consacre les valeurs et les croyances essentielles des Éthiopiens a été adoptée, et les première et deuxième élections multipartites ont eu lieu respectivement en 1995 et 2000.

Ces efforts ont abouti à des résultats concrets, bien que beaucoup reste à faire. La fourniture et la couverture des prestations sociales dans les domaines de la santé et de l'enseignement ont été remarquablement améliorées et sont en expansion. La couverture des services de santé s'est accrue d'environ 10 %, tandis que le taux d'inscription des élèves a augmenté respectivement de 20 % et de 3 % dans l'enseignement primaire et secondaire. Le taux de participation des filles a également augmenté dans tous les cycles de l'enseignement. La part des services sociaux est passée de 25 % à 28 % dans les dépenses ordinaires et de 20 % à 23 % dans les dépenses d'équipement entre 1995 et 1998. Les dépenses réelles par personne au titre des services sociaux dans leur ensemble ont augmenté au cours des sept dernières années. Plus important, les dépenses consacrées à la défense ont subi une baisse spectaculaire, passant d'une moyenne de 65 % du montant total des dépenses du Gouvernement en 1980 à moins de 5 % en 1997, peu avant la guerre d'agression de l'Érythrée.

L'une des démarches novatrices les plus réussies adoptées pour financer le secteur social en Éthiopie a été la formulation et l'application des programmes relatifs à de larges secteurs. L'Éthiopie, avec l'aide de ses partenaires au développement, a formulé les programmes relatifs au développement des secteurs de l'enseignement et de la santé au moyen d'un investissement en capital de 1,5 milliard et 0,63 milliard respectivement au cours d'une période de cinq ans. Ces programmes constituent les premières vraies occasions offertes d'appliquer les politiques et les stratégies sociales du Gouvernement. L'application de ces programmes a exigé une augmentation des ressources et un changement radical dans les ressources

allouées dans le cadre de chaque secteur. Le Gouvernement s'est déjà engagé à financer sur ses ressources environ 70 % du coût des programmes, et cet engagement est honoré dans la pratique malgré les contraintes budgétaires rigoureuses.

Même si de vastes possibilités existent s'agissant du développement, l'Éthiopie fait également face à d'énormes problèmes. En effet, près de 45,5 % de ses 60 millions d'habitants continuent de vivre dans une pauvreté absolue. La sécheresse chronique a été une norme plutôt qu'une exception, et actuellement environ 10 millions de personnes sont menacées par la famine. La dégradation de l'environnement accompagnée d'une pression démographique a réduit les ressources de base dont dépend un développement durable. Il est nécessaire de réinsérer des centaines de milliers de personnes déplacées en raison de la récente guerre d'agression de l'Érythrée. L'insoutenable niveau élevé de la dette extérieure constitue également un fardeau écrasant pour une économie comme celle de l'Éthiopie et les fortes contraintes du service de la dette nous empêchent de faire les investissements nécessaires dans l'enseignement et les soins de santé ainsi que de répondre efficacement aux situations d'urgence. La baisse continue de l'aide publique au développement, la dépendance continue des revenus à l'exportation d'un seul produit de base et l'absence d'un accès significatif au marché pour les principaux articles à l'exportation du pays sont autant de facteurs qui sapent l'ensemble des perspectives de développement du pays.

Pour terminer, tout en nous tournant vers l'avenir en ce qui concerne l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, nous demeurons résolus à poursuivre nos efforts sur tous les fronts afin de répondre aux aspirations de notre population au bien-être social, à la prospérité et à la sécurité.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Norwood Langley, Vice-Ministre de la planification et des affaires économiques du Libéria.

**M. Langley** (Libéria) (*parle en anglais*) : Le Libéria est heureux de l'occasion qui lui est offerte de participer à cette réunion de parties prenantes de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation ».

Je m'empresse de noter que les discours déjà prononcés les cinq derniers jours par les représentants qui m'ont précédé ont exposé comme il convient les réalités d'une révolution nouvelle et hautement potentielle, une révolution qui changera la façon de vivre, de travailler, de jouer, d'organiser nos sociétés et, finalement, la façon de nous définir. Cette révolution n'est autre que la mondialisation.

Le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation est certainement un thème approprié pour cette session extraordinaire, et je salue le Gouvernement suisse et les organisateurs de l'ONU.

Je suis honoré d'être ici et vais aborder les soucis d'après-conflit des pays les moins développés. Cinq ans se sont écoulés depuis que nous nous sommes réunis de façon similaire à Copenhague pour établir le programme du développement social mondial. Après les délibérations du Sommet, la communauté internationale a convenu de 10 engagements devant servir à trouver les solutions aux problèmes de la pauvreté, du chômage, de la désintégration sociale, etc. À cette session de l'Assemblée générale, on cherche à évaluer les progrès accomplis à ce jour ainsi que les échecs et les contraintes qui font obstacle à la réalisation complète des objectifs du Sommet.

Au cours du processus préparatoire de la session, on a pris conscience que la plupart des gouvernements, en particulier ceux des pays en développement, demeurent incapables de faire face aux besoins fondamentaux de leurs citoyens. La pauvreté, l'analphabétisme et les maladies guérissables abondent. Dans certains pays, la faim et la famine ont abouti à la malnutrition et à de nombreuses morts. Les conflits internes contribuent à ces conditions atterrantes qui frappent des millions de personnes. La baisse des termes de l'échange, l'augmentation de la dette extérieure, la réduction de l'aide publique au développement et les programmes d'ajustement structurel rigoureux qui ne tiennent pas compte des implications sociales aggravent encore la situation. Qui plus est, les forces de la mondialisation, tout en présentant beaucoup de possibilités, sont porteuses de risques considérables. Des pratiques commerciales injustes, des connaissances techniques inégales et des prix modiques pour les produits agricoles de base dont la plupart des pays les moins développés dépendent sont autant de facteurs qui nuisent au progrès social des pays les moins développés.

Le Libéria n'a pas été en mesure d'enregistrer un succès sensible dans le programme du développement social, en raison principalement du conflit civil qui a fait rage pendant 10 ans au cours des années 90. Toutes les institutions qui examinent les besoins sociaux et fournissent des services sociaux ont été anéanties. Trois ans après la guerre, le Gouvernement dûment élu doit accomplir la tâche herculéenne de rétablir au niveau d'avant guerre les services de santé de base, l'enseignement et la distribution de produits alimentaires. À cela s'ajoutent les problèmes de réadaptation des anciens combattants et leur réinsertion dans la société civile munis des compétences nouvellement acquises pour les aider à mener une vie productive. Pour examiner ces problèmes, le Gouvernement libérien s'est efforcé de créer un environnement favorable à la paix durable devant conduire à la relance de l'économie nationale. La situation d'après conflit exige, néanmoins, un apport d'aide financière pour amorcer le processus. Cette aide est malheureusement insuffisante.

Le Gouvernement a lancé nombre d'appels à l'aide internationale qui n'ont suscité qu'un exposé sur les droits de l'homme, qui semblent exclure le droit fondamental à la subsistance, le droit de recevoir des repas appropriés et le droit de jouir d'une bonne santé. Le Gouvernement libérien continue, néanmoins, d'inviter les donateurs internationaux et ses partenaires au développement à l'aider à relancer l'économie pour jeter les bases à la définition et à l'application d'un programme de développement social qui concorde avec les 10 engagements pris au Sommet de Copenhague.

Dans nos délibérations, il a été tenu compte de tous les aspects et contraintes qui avaient empêché les pays, développés et en développement, de faire face aux besoins socioéconomiques de leurs populations. Les pays en développement, pour améliorer leur potentiel, doivent obtenir une aide au développement accrue, des termes équitables de l'échange, l'annulation et la réduction de la dette et des programmes d'ajustement structurel, qui correspondent aux besoins et conditions spécifiques de chacun d'entre eux. Ils pourraient ainsi consacrer leurs maigres ressources budgétaires à des projets centrés sur les populations.

L'année 2015 a été ciblée comme l'année où la pauvreté devrait être sensiblement réduite et les conditions qui en résultent sensiblement améliorées. Le succès remporté d'ici là dépendra de la façon dont nous

nous percevons. Si on continue à considérer les populations du monde en termes de « elles » dans le Nord et de « nous » dans le Sud on ne fera qu'aggraver la grande division et les pensées pernicieuses qui entretiennent l'indifférence à l'égard des injustices qui existent de longue date.

Pour terminer, je tiens à souligner que le droit de la famille a fait du chemin depuis que l'ONU a été créée. Le nouveau millénaire nous offre la promesse de nous donner une expression concrète du préambule de la Charte des Nations Unies, qui nous invite :

« à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples ».

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Estelabel Piad Herbruger, Vice-Ministre de la jeunesse, des femmes, de l'enfant et de la famille du Panama.

**Mme Herbruger** (Panama) (*parle en espagnol*) : En ma qualité de représentante du Gouvernement panaméen, que dirige la Présidente Mireya Moscoso, je souhaite transmettre ses félicitations à tous les représentants ici rassemblés et à tous les peuples qu'ils représentent. Je saisis également l'occasion pour remercier le peuple fraternel de Suisse et son Gouvernement et leur dire combien ma délégation leur est reconnaissante de la généreuse hospitalité et de l'attention aimable dont elle jouit depuis son arrivée.

En novembre prochain, Panama sera le pays hôte du douzième Sommet américano-ibérien des chefs d'État et de gouvernement, qui a pour slogan : « Unissons les enfants et les adolescents sur la base de la justice et de l'équité au cours du nouveau millénaire ». Cet événement sera d'une grande importance pour l'évolution des générations futures d'Américano-ibériens, car nous traiterons de questions très importantes ayant un intérêt commun pour nos pays.

Panama est un petit pays qui compte 2,8 millions d'habitants, dont 60 % vivent dans des zones urbaines. Environ 37,3 % de la population panaméenne vit dans la pauvreté, laquelle se concentre dans les zones rurales et autochtones où vivent 77 % de la population pauvre.

Le Gouvernement panaméen a fait de grands efforts pour réduire la pauvreté, promouvoir l'emploi et accomplir l'intégration sociale. Il convient de noter que Panama est parmi les pays de la région de l'Amérique

latine qui ont consacré le plus de ressources pour améliorer les conditions de vie de leurs populations, et qu'il a affecté environ 20 % de son produit national brut aux dépenses publiques dans le domaine social.

Ces grands efforts n'ont, cependant, pas permis de parvenir aux résultats désirés étant donné le manque de ciblage approprié des zones géographiques et des groupes vulnérables. La capacité du Gouvernement d'investir dans le développement social est limitée en raison du fort niveau d'endettement du pays qui nécessite l'affectation de 21,8 % du budget national au service de la dette publique.

Les activités prioritaires à mener pour s'attaquer à la pauvreté englobent l'application d'un programme de développement rural qui, en plus d'élargir l'accès des populations rurales aux services sociaux, remédie à leurs productions insuffisantes. S'agissant de la population autochtone, l'État estime qu'il est essentiel de fonder ses activités sur les besoins de cette population même, de respecter son identité, ses valeurs et sa culture et de lui apporter l'organisation sociale et des méthodes modernes de production. Pour accomplir des progrès dans ce processus, il a été créé un conseil national pour le développement autochtone, composé de représentants de la population autochtone et du Gouvernement.

Parmi les principaux objectifs du Gouvernement, on trouve l'amélioration de la qualité et de la couverture des soins de santé, qui est étroitement liée au développement social de la population. Bien qu'on estime que 80 % de la population panaméenne peut accéder aux services de santé et environ 90 % à l'eau potable, des programmes sont mis au point pour élargir ces services afin de relever le niveau de leur accessibilité à l'intention des populations rurales et autochtones. Ces populations sont désavantagées par rapport à celles qui vivent dans des zones urbaines où plus de 95 % de la population accède à de tels services.

L'enseignement est l'une des meilleures armes pour lutter contre la pauvreté. À cet égard, au cours des dernières décennies le Panama a entrepris des efforts sensibles pour en élargir l'accès. Pendant les dernières années, ses efforts pour améliorer la qualité de l'enseignement l'ont placé parmi les pays d'Amérique latine qui consacrent une proportion relativement grande de leurs ressources à ce secteur. Il a réussi à enregistrer un accès presque total au niveau primaire



qui atteint actuellement 94,7 %. Ces résultats ont eu un impact concret sur la réduction de l'analphabétisme qui, au cours des 30 dernières années, est tombé de 25,2 % à 7,8 %.

L'une des plus grandes préoccupations du Gouvernement est de créer des emplois productifs. Avec 11,6 % de la population économiquement active actuellement au chômage, notre objectif est d'assurer aux familles panaméennes un revenu convenable et stable. Le Gouvernement, pour s'attaquer à cette situation, a pris d'importantes mesures afin d'encourager l'investissement et la croissance. Nous avons, entre autres mesures, user de l'énorme potentiel que représentent les avoirs de l'ancienne zone du Canal de Panama en les incorporant dans l'économie.

Pour promouvoir l'intégration sociale et des chances égales, le Panama a pris diverses mesures normatives, notamment la ratification de la Convention des droits de l'enfant; la réforme du code électoral qui garantit aux femmes la possibilité d'occuper des postes électifs; la loi relative aux possibilités et aux installations offertes aux handicapés; la loi sur l'égalité des chances pour les femmes; la loi sur l'élimination de toute forme d'expression sexiste dans les livres et les textes scolaires; la loi accordant aux adolescents un régime spécial de responsabilité pénale; et la récente ratification des conventions 182 et 138 de l'Organisation internationale du Travail relatives au travail des enfants.

En 1997, le Ministère de la jeunesse, des femmes, des enfants et de la famille a été créé, son principal objectif étant d'encourager le développement humain grâce à la participation et à la promotion de l'égalité. Grâce à ce ministère, il a été possible de créer un conseil national pour la famille et les jeunes, le conseil national pour les femmes, le conseil national pour la jeunesse et le conseil national pour les adultes plus âgés. Ce sont là des mesures concrètes favorisant la participation de la société civile.

Pour la première fois dans l'histoire du Panama, une femme dirige le pays. C'est le résultat du combat mené par les femmes de notre république pour leurs droits de participer concrètement au processus de prise de décisions et au développement économique, social, culturel et politique du pays.

Le Gouvernement panaméen reconnaît la famille comme étant l'unité fondamentale de la société et jouant un rôle fondamental dans le développement, en

plus d'être le facteur essentiel à l'intégration sociale. À cet égard, des politiques et des programmes ont été appliqués pour renforcer la capacité de la famille de remplir ses fonctions sociales et aider le processus de développement. L'accent est placé sur le bien-être des enfants et des femmes, les valeurs de la famille et l'enseignement en tant qu'instruments importants pour instaurer le développement social.

Pour résumer, la République panaméenne fait face aux mêmes problèmes de développement que les autres pays de la région. Elle est néanmoins considérée par les organisations internationales comme un pays à revenu intermédiaire élevé, ce qui limite son accès aux bénéfices provenant des donateurs internationaux. Cela est dû au fait que dans le processus de classification il a été tenu compte du revenu par habitant et des indicateurs nationaux, qui dissimulent les énormes disparités et inégalités qui existent entre les régions mais aussi entre les groupes de population.

Le Gouvernement souhaite à cette étape faire plusieurs recommandations tendant à promouvoir le développement social au plan mondial. Nous proposons, à cet égard, que les évaluations participatives soient menées à bien pour connaître l'impact des ajustements structurels dans chaque pays et qu'elles aient lieu avec la participation des institutions des Nations Unies, des gouvernements et de la société civile, afin d'adapter les stratégies de réforme économique aux réalités économiques. Nous demandons également à la communauté internationale de redoubler d'efforts dans son appui aux pays les plus vulnérables dans un esprit de justice internationale et de véritable solidarité humaine.

Pour terminer, il importe de souligner que le Panama confirme son attachement à la Déclaration de Copenhague et au Programme d'action et aux nouvelles mesures qui seront adoptées à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. Panama redit son appui aux efforts faits pour renforcer les politiques existantes relatives aux enfants, aux adolescents, à l'environnement et aux chances égales ainsi qu'aux objectifs qui ont été fixés pour assurer une meilleure qualité de vie aux populations d'Amérique latine et du monde.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Gerbert Betancourt, Vice-Ministre de la santé publique et du bien-être social d'El Salvador.

**M. Betancourt** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement salvadorien, je félicite sincèrement de son élection M. Theo-Ben Gurirab, et les autres membres du Bureau, qui dirige les travaux de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation ».

La présente session extraordinaire a lieu pour évaluer les progrès accomplis dans le domaine du développement social et pour confirmer notre résolution, mus par la conviction que tous les pays présents ont oeuvré dans l'esprit des engagements que nous avons pris.

Au cours des cinq dernières années, la situation s'est caractérisée par des difficultés rencontrées dans le domaine de la finance internationale et des relations commerciales entre les pays, ainsi que par celles découlant de l'impact des catastrophes naturelles et des courants de coopération internationale, qui toutes ont freiné les progrès vers les objectifs sociaux qui ont été fixés à Copenhague.

El Salvador a, cependant, continué d'oeuvrer au renforcement de son aptitude à satisfaire les besoins sociaux de la plupart des secteurs vulnérables de sa population.

Par l'application de l'Accord de paix de 1992, El Salvador est devenu l'un des exemples les plus réussis en ce qui concerne le règlement des conflits sur la base de la compréhension. Il a été ainsi permis de jeter les fondements de la coexistence démocratique, participative, intégrée et pluraliste, qui offre les conditions propres à progresser dans l'application des décisions prises dans le domaine du développement social.

Dans le cadre du Sommet social, les progrès enregistrés par El Salvador peuvent se résumer comme suit.

En 1995, El Salvador a amorcé une réforme de l'enseignement qui a été définie et appliquée grâce à une large participation des citoyens. Actuellement, il existe environ 5 000 organisations en El Salvador, comprenant des parents, des étudiants et des enseignants et qui constituent des organes qui administrent les écoles.

Grâce au Programme Educo, que la Banque mondiale a classé numéro un dans le monde, les besoins des enfants vivant dans les zones rurales les plus pauvres du pays ont été pris en compte. Ce programme permet à la communauté de recruter des enseignants et de gérer l'enseignement dispensé aux enfants.

La fréquentation de l'école a augmenté de 14 % et le taux d'analphabétisme de la population âgée de 15 à 60 ans est passé à 17 %, taux le plus faible jamais enregistré dans l'histoire du Salvador.

Qui plus est, en 1995 le programme national de santé à l'école, qui englobe les services de l'enseignement, les soins médicaux, la nutrition, l'eau et l'hygiène, a amélioré les moyens d'y accéder et promu la participation sociale. Le Programme est actuellement en vigueur dans 100 % des écoles des zones rurales du pays.

Le programme a permis de réduire, par le biais de tout le système, le nombre d'étudiants quittant l'école en cours d'études, redoublant leur classe ou étant trop âgés. Son impact sur la santé et la nutrition a été manifeste. Le Gouvernement est résolu à trouver les modalités d'élargir la portée de ce programme et d'en accroître les bénéfices.

De 1995 à ce jour, le budget du Ministère de la santé a doublé et, avec l'aide des contributions émanant de la coopération internationale, il a été possible de renforcer nos ressources humaines. Un vaste réseau d'installations à travers le pays a été élargi, rénové et équipé ce qui a permis d'augmenter la portée des soins, d'en améliorer grandement la qualité et de réduire l'incidence des maladies, particulièrement des maladies contagieuses.

En 1999, une réforme structurelle ambitieuse de tout le système a été amorcée, avec la participation des acteurs concernés : organisations gouvernementales et non gouvernementales, universités individus et syndicats.

S'agissant de la lutte contre la pauvreté, le taux d'ensemble de celle-ci est tombé de 59,7 % en 1991 à 44,6 % en 1998. Pendant la même période, le taux de la pauvreté absolue a été également réduit, de 28,2 % à 18,9 %. Le taux de la pauvreté dans les zones rurales a également baissé de 8 %, pour atteindre environ 58,6 % pendant la période à l'examen.

Eu égard aux autres services sociaux de base, l'eau, par exemple, est une ressource très limitée en El Salvador. La rendre potable et l'amener dans les foyers est une priorité qui exige un investissement important de la part du pays. Les projets qui sont en cours permettront bientôt pour la première fois de répondre aux besoins de la population urbaine et des zones adjacentes.

Au cours de la période allant de 1994 à 1999, les secteurs public et privé ont fait un effort sensible pour réduire la pénurie nationale de logements. Une importante partie de ces efforts, dont l'objectif est d'aider les communautés touchées par la guerre, ont été faits par des organisations non gouvernementales.

Ces accomplissements, avec la stabilité économique, l'appui apporté à l'économie agricole et les investissements importants consentis dans la construction de routes rurales, ont conduit à une amélioration considérable de la qualité de vie de la population et à des progrès dans la réduction de la pauvreté.

Priorité a été donnée à la lutte contre la violence dans les foyers grâce à l'adoption d'une législation pertinente. Qui plus est, en 1998 un nouveau code pénal a été publié.

L'égalité entre les sexes a été encouragée par la mise à jour et l'application d'une politique nationale pour les femmes, qui permet d'examiner cet objectif d'une manière qui s'étend à toutes les institutions gouvernementales. Des efforts communs du Gouvernement et des entreprises privées visent à consolider ces valeurs dans notre société par le biais de stratégies de communication qui englobent une variété de médias. Pour s'acquitter de ses obligations en ce qui concerne le développement social, le Gouvernement a alloué des ressources additionnelles à ce domaine, et il a renforcé leur système d'utilisation. Ainsi, en 1998, on a assisté à l'investissement public le plus important dans le domaine social : 34 % du budget national.

Le développement social est une tâche mondiale qui exige un renforcement de la coopération entre pays et entre sociétés. El Salvador est convaincu que cette session ravivera les engagements qui ont été pris envers le développement social et qu'ensemble nous conviendrons de promouvoir les stratégies intégrées de nature à garantir le bien-être à nos populations.

Le Gouvernement salvadorien s'attache, en tant que mesure préliminaire, à promouvoir une nouvelle alliance parmi les Salvadoriens afin que tous les individus, toutes les familles et communautés se montrent parties prenantes dans la poursuite du bien-être et des progrès.

C'est là un défi que doivent relever tous les pays représentés ici : il faut ensemble forger une alliance internationale pour le développement social durable de nos populations.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Kunzang Namgyel, Chef de la Division multilatérale du Ministère des affaires étrangères du Bhoutan.

**Mme Namgyel** (Bhoutan) (*parle en anglais*) : C'est un honneur et un plaisir pour moi que de prendre la parole à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Au nom de la délégation bhoutanaise, je tiens à féliciter M. Theo-Ben Gurirab de son accession à la présidence de l'Assemblée à cette session. La délégation bhoutanaise souhaite féliciter également la Commission du développement social et le Comité préparatoire du louable travail qu'ils ont accompli en préparant la session. Elle remercie le Gouvernement suisse de son hospitalité et des excellents arrangements qui ont été pris pour cette session.

Nous sommes réunis ici cinq ans après Copenhague pour confirmer notre attachement à la Déclaration sur le développement social et au Programme d'action, pour examiner et évaluer les progrès accomplis dans l'application du Programme et pour recommander de nouvelles initiatives et de nouvelles mesures en faveur du développement social. Nous sommes venus ici avec beaucoup d'espoir, confiants que les résultats de la session comprendront des propositions réalistes et concrètes devant permettre d'atteindre les objectifs des engagements convenus.

Au cours du débat des derniers jours, beaucoup d'orateurs ont souligné les obstacles que rencontrent les pays en développement dans le règlement des problèmes que posent la pauvreté, le chômage et la désintégration sociale, notamment l'impact de la mondialisation sur le développement social, les conséquences sociales des crises financières, le fardeau de la dette étrangère sur les nations pauvres ainsi que les barrières imposées au commerce. Ils ont demandé des efforts concertés de la part de la communauté internationale pour réaffirmer notre volonté politique et

pour la traduire en une action concrète en termes de ressources et de mesures appropriées. Ma délégation partage pleinement ces vues.

Qu'il me soit permis de partager l'expérience tirée par le Bhoutan des efforts qu'il fait en faveur du développement social. Le Bhoutan est l'un des pays sans littoral les moins développés. Il est extrêmement montagneux et les zones habitées sont éloignées et éparpillées; le coût de son développement social a été très élevé. Grâce à la direction éclairée de notre roi, Jigme Singye Wangchuck, il a été possible au cours des dernières 40 années d'accomplir de remarquables progrès. Le principe directeur de notre philosophie du développement est centré sur le peuple; il tend vers ce qu'au Bhoutan on appelle le bonheur national brut, ce qui signifie que le peuple, ses besoins, son bien-être et son bonheur se trouvent au centre des efforts de développement. Cela signifie que la croissance économique n'est pas une fin en soi mais seulement un moyen d'atteindre les buts du développement social et humain.

La participation de notre peuple et la décentralisation sont au nombre des principaux objectifs de notre stratégie du développement. À cette fin, des changements importants ont été apportés au système de l'administration publique et à la bonne gouvernance locale. Les organes locaux de développement ont été renforcés pour assurer la participation et la prise de décisions de la population dans toutes les activités de développement, qui commencent au niveau du village.

Il convient de mentionner que le Bhoutan a fait connaître l'idée qu'il se fait de la paix, de la prospérité et du bonheur dans un document intitulé « Bhoutan 2020 », et qu'il a clairement expliqué ce qu'il veut et la manière dont il veut y parvenir. Au cours des quatre dernières décennies, une haute priorité a été accordée aux secteurs sociaux: environ 30 % des budgets nationaux leur ont été affectés. Même les coins les plus reculés du pays disposent d'installations qui s'étendent à la santé, à l'enseignement et à l'agriculture. Il s'ensuit que notre objectif de fournir des services sociaux de base à la population a été largement atteint. On a noté une nette amélioration dans la qualité de vie des gens. Les taux de mortalité infantile et maternelle ont été réduits de près de la moitié au cours des dernières décennies. L'espérance de vie a augmenté de 47 à 66 ans. L'immunisation pour l'ensemble des enfants s'étend à 90 % d'entre eux, et 65 % de la

population rurale dispose d'une eau potable et d'une voirie. On estime que les soins de santé s'étendent à environ 90 % de la population. Les maladies comme la lèpre et les troubles dus à une carence en iode sont en voie d'élimination.

Pour ce qui est de l'enseignement, tous les citoyens bhoutanais jouissent de l'enseignement allant du primaire au post-scolaire. Une autre initiative qui va croissant a trait à l'enseignement informel dispensé à des milliers d'étudiants, dont la plupart sont des femmes.

Malgré les succès remportés, le Bhoutan continue de faire face à nombre de problèmes et contraintes dans les mesures qu'il prend pour assurer le développement social. Un problème qui apparaît est celui que pose la création d'emplois pour satisfaire les aspirations croissantes de la jeune génération. Dans les cinq prochaines années seulement, on s'attend que 50 000 autres jeunes rejoignent le marché du travail. Un autre souci a trait à la tendance croissante parmi la population à migrer des zones rurales vers les zones urbaines.

Un cinquième de la population mondiale vit dans notre région du Sud de l'Asie, région qui abrite 43 % des populations les plus pauvres du monde. Tandis que des pays de la région ont chacun accordé une haute priorité au développement social, des facteurs aggravant comme l'explosion démographique, la dégradation de l'environnement et l'extrême pauvreté rendent très difficile de parvenir à tout développement notable. Il existe donc un vaste courant de personnes démunies à la recherche d'une vie meilleure. Pour le Bhoutan, cela signifie qu'en raison du minimum de succès remporté dans ses efforts de développement que j'ai mentionnés, il continuera de faire face au problème que posent les migrants économiques illégaux, lequel constitue un grave défi pour la paix, la sécurité et la souveraineté du pays.

Les pays en développement continuent de se tourner vers l'aide publique au développement en tant qu'importante source d'appui financier à leurs activités de développement socioéconomique. La baisse du niveau de l'aide publique au développement au cours des années n'est, cependant, pas de bon augure pour les pays en développement, en particulier des pays les moins développés. Tout en remerciant les donateurs qui ont tenu leur promesse d'allouer 0,7 % de leur produit

national brut à l'aide publique au développement, nous prions instamment les autres de faire de même.

Je suis heureuse de pouvoir annoncer que la prochaine table ronde pour le Bhoutan, lorsque le Gouvernement bhoutanais et ses donateurs se réuniront pour examiner la coopération et en discuter, se tiendra pour la première fois au Bhoutan, en novembre prochain. Les résultats de cette réunion fourniront un apport vital à la formulation de notre neuvième plan quinquennal. Ses partenaires au développement ont, grâce à leurs importantes contributions, aidé le Bhoutan à faire face à ses problèmes de développement et à obtenir des résultats fructueux. Au nom du Gouvernement et du peuple bhoutanais, je tiens à saisir l'occasion pour faire part de notre reconnaissance à tous nos partenaires au développement, à la fois au plan bilatéral et multilatéral, et à leur demander de poursuivre leur coopération et leur appui.

Pour terminer, chacun de nos gouvernements, dans un esprit de partenariat, doit faire en sorte que les nobles engagements pris à Copenhague se traduisent par une action concrète. Le Bhoutan, quant à lui, tient à assurer l'Assemblée de sa résolution d'agir ainsi.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S.E. M. Navin Chandarpal, Chef de la délégation du Guyana.

**M. Chandarpal** (Guyana) (*parle en anglais*) : Le Sommet mondial de 1995 pour le développement social souligne deux vérités très simples. Premièrement, faute de développement social et de justice sociale la paix et la sécurité ne sauraient exister parmi et entre les pays. Deuxièmement, en termes économiques et sociaux, les mesures et les investissements les plus productifs sont ceux qui favorisent chaque peuple au plan individuel et qui maximise au plan national leurs aptitudes, ressources et possibilités.

À l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée, rappelons que les chefs d'État et de gouvernement considèrent que le Programme d'action de Copenhague doit servir de catalyseur aux changements concrets : un catalyseur pour éliminer la pauvreté, le chômage, l'exclusion sociale et les grandes divisions qui existent entre riches et pauvres, à la fois à l'intérieur des pays et entre les pays; un catalyseur pour faire en sorte que les devoirs et responsabilités soient assumés non pas seulement par les gouvernements mais également par la société civile, les organisations

internationales ainsi que d'autres secteurs ayant une influence au plan national et international.

La présence à cette session extraordinaire d'une grande variété d'organisations, d'institutions et d'individus intéressés nous rappelle, de fait, que le contrat social conclu il y a cinq ans demeure également valable aujourd'hui, au tournant du siècle et du millénaire.

Au cours des cinq dernières années, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont acquis ensemble une expérience et de bonnes pratiques dans les efforts faits pour parvenir à donner suite aux 10 engagements pris à Copenhague. Au début du mois, une autre session extraordinaire de l'Assemblée générale a examiné les progrès et proposé une autre action dans le domaine important de l'égalité entre les sexes et de l'équité dans ce domaine. De même, aux Nations Unies et dans d'autres instances, une attention plus grande a été accordée aux problèmes de développement que connaissent l'Afrique et les pays les moins développés, du coût social des programmes d'ajustement structurel, de la pénurie de ressources nécessaires au développement social et aux racines des causes du sous-développement dans les pays en développement. L'initiative de Cologne concernant la dette, les négociations commerciales de Lomé IV, l'Initiative 20/20 et les arrangements pris pour organiser une réunion spéciale sur le financement du développement ne sont que quelques-unes des mesures prises à cet égard.

L'expérience du Guyana, en tant que petit pays en développement qui s'efforce de donner à ses citoyens une meilleure qualité de vie, prouve l'importance de la volonté politique, au plan national et international, si on veut parvenir à la justice sociale et au développement social. Le renforcement des structures et institutions démocratiques depuis 1992 s'est révélé une bonne base pour adopter des démarches participatives afin de résoudre les problèmes de la pauvreté, du chômage, de l'accès inégal aux services sociaux de base et de la marginalisation de certains groupes sociaux dans notre société. Au cours des années, le budget relatif au secteur social a constamment augmenté, en particulier dans le domaine de la santé et de l'enseignement. La diversification de l'économie, les efforts faits pour attirer l'investissement étranger direct et les mesures d'incitation pour le secteur privé, y compris le développement des petites entreprises, ont été

activement poursuivis en tant qu'éléments de stratégies génératrices de revenus et d'emplois. Les programmes d'élimination de la pauvreté, de construction de logements et les décisions prises en ce qui concerne l'eau potable et l'hygiène, ont été particulièrement axés sur les plus pauvres et les plus vulnérables de la société.

Malgré ces efforts, d'importants problèmes demeurent. L'élimination de la pauvreté demeure une tâche formidable pour les responsables qui cherchent à équilibrer les ressources financières limitées avec la nécessité de faire face aux besoins les plus fondamentaux des citoyens guyaniens.

Mettant à profit les nombreuses initiatives adoptées à ce jour, le Gouvernement guyanien a élaboré un document sur la stratégie tendant à réduire la pauvreté, dans lequel il reconnaît que la lutte pour réduire la pauvreté doit être menée sur quatre fronts. Premièrement, cette stratégie doit stimuler la croissance économique grâce à l'amélioration du milieu des affaires et fournir un renforcement à des secteurs particuliers dont profiteront les pauvres. Deuxièmement, il doit se concentrer sur l'amélioration des infrastructures économiques et sociales, mais également renforcer l'accès de la population à des installations abordables dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de l'eau et du logement. Troisièmement, en attendant les retombées de ces deux démarches, il fournirait immédiatement un filet de sécurité à ceux qui sont le plus désavantagés. Enfin, des programmes spéciaux d'intervention dans le domaine de la pauvreté seront appliqués dans les zones où les niveaux de la pauvreté demeurent élevés.

Cette démarche met toutefois en question les moyens dont disposent les pays en développement comme le Guyana pour recourir à une stratégie menée sur plusieurs fronts pour éliminer la pauvreté. En l'occurrence, en dépit des améliorations apportées aux normes de l'enseignement dans le pays, des fonds étant affectés à ce secteur, les diplômés de l'enseignement supérieur continuent d'émigrer vers les pays ayant les moyens de leur verser de hauts salaires. Cet exode des compétences a non seulement lieu parmi les jeunes mais également parmi des membres plus âgés des professions libérales, y compris des professeurs et des médecins, dont les services dans une économie mondialisée sont de plus en plus compétitifs. En même temps, les demandes du marché du travail ont dû s'adapter aux compétences disponibles dans le pays.

Une autre question d'importance vitale pour l'intégration sociale, les valeurs morales et le tissu de la société même est celle de l'augmentation constante de la violence, de la criminalité et du trafic et de l'abus des drogues illicites. Le commerce des drogues corrompt les individus et les systèmes en raison de son énorme attrait et de surcroît menace la bonne gouvernance à l'intérieur de chaque pays. Les délinquants, bien que généralement jeunes, appartiennent à tous les groupes d'âge, et des grands-mères sont même utilisées dans certains cas en tant que « mules » au service de ce commerce. Cette situation ne s'est pas arrangée à la suite des récentes déportations massives de criminels vers le Guyana auxquelles ont recouru des pays développés au prétexte qu'il s'agissait d'individus nés au Guyana.

La Déclaration et le Programme d'action de Copenhague ont incité les pays à prendre des initiatives pour réduire la pauvreté. Il est vrai que certains ont oeuvré plus résolument que d'autres et que les niveaux du succès ont varié sensiblement. Une leçon a été néanmoins retenue en ce qui concerne les efforts entrepris par les pays en développement. Même ceux qui ont fait de grands efforts au plan national sont durement bridés par les réalités du climat international.

Cette instance a besoin de s'attaquer à la réalité, à savoir que la bonne gouvernance et les mesures qu'elle impose sont extrêmement importantes pour mieux partager le gâteau national afin de réduire le niveau de la pauvreté. Il est cependant important également de noter que pour la plupart des pays du monde le gâteau national est beaucoup trop petit. Les principes de bonne gouvernance, y compris les mesures, la transparence, la justice et l'équité doivent également s'appliquer aux arrangements internationaux conclus entre États.

La mondialisation et la loi du marché ne sauraient offrir le moyen d'améliorer les conditions du monde en développement. Au lieu d'une mondialisation servant à promouvoir une plus grande coopération entre les États, le processus est utilisé pour offrir des avantages croissants au monde déjà développé. L'écart déjà important entre les pays développés et en développement se creuse encore davantage. Les pays en développement sont grandement désavantagés par leur incapacité d'accéder à une technologie améliorée. Malgré les engagements qu'ils ont pris d'accorder une haute priorité au transfert de la technologie, les pays

développés continuent sur le marché de traiter la technologie comme une marchandise.

Un besoin critique des pays en développement est d'améliorer la production, la productivité et l'accès au marché. Ils ont besoin d'être englobés dans un monde de coopération et non pas d'être frappés du poignard de la compétition hostile que la mondialisation ne fait que promouvoir.

Depuis 1995, l'expérience nous a enseigné que malgré les mesures interventionnistes concrètes tendant à améliorer les conditions sociales, notre succès national dans l'accomplissement des buts du Programme d'action de Copenhague dépend largement de la disponibilité de ressources. La croissance économique nationale, soutenue et améliorée, ainsi qu'un environnement international favorable doivent être perçus comme les piliers qui soutiennent le développement social des pays en développement.

Un tel environnement doit assurer à nos produits l'accès aux marchés et des conditions commerciales plus favorables et plus justes. De même, les initiatives d'annulation de la dette doivent être considérées comme des moyens efficaces de réduire le fardeau de la dette, ce qui libérerait des fonds qui sont très nécessaires au secteur social et à l'augmentation des salaires.

Nous avons besoin d'une réduction massive de la dette et d'une aide sensible au développement. Nous avons besoin d'un arrangement offrant de plus grandes facilités et qui soit orienté vers le développement des institutions financières internationales. L'aide doit être une colombe internationale et non un cheval de Troie.

En 1995, le regretté Président du Guyana, Cheddi Jagan, lançait un appel en faveur d'un nouvel ordre humain mondial permettant de remédier à nombre de maux économiques et sociaux mentionnés dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague. En présentant des propositions pour régler des

problèmes comme l'élimination de la pauvreté, l'allégement de la dette, la génération d'emplois, l'explosion démographique et l'urbanisation, il a demandé que s'établisse un fort partenariat entre gouvernements et institutions tant du Nord que du Sud. Cet appel demeure aujourd'hui pertinent et nécessaire.

Tout pays peut et doit prendre des mesures au plan interne pour maintenir le progrès social, et cette instance doit servir à raviver l'inspiration de tous les pays et à les revigorer dans ce sens. Cette instance susciterait, cependant, une triste déception, et de notre côté nous n'aurions pas su mettre à profit de façon notable les cinq ans qui se sont écoulés depuis Copenhague, si les principales forces n'abandonnaient pas la politique de l'autruche pour enfin reconnaître que les obstacles majeurs aux progrès sociaux sont de nature structurelle et profondément enracinés dans les relations inégales et injustes qui existent entre les États.

Cette session extraordinaire nous donne l'occasion d'accélérer le processus d'examen de la situation de ceux qui sont pauvres et sans influence. Moins d'un tiers de 1 % du revenu mondial – environ 80 milliards de dollars annuellement – suffirait pour s'attaquer à la pauvreté. Si les pays riches et pauvres n'agissent pas de concert pour remédier au dénuement et à la faim, il n'y aura pas de paix durable. Il ne s'agit pas là d'établir un simple partenariat, mais de forger notre destinée collective dans l'intérêt de tous les peuples.

Cinq ans après Copenhague, écoutons notre conscience et quittons Genève en prenant la détermination de traiter des causes et pas simplement des symptômes de la pauvreté. Renouvelons notre volonté d'accélérer le progrès social partout dans le monde, par le biais d'un milieu national plus favorable, que viendraient renforcer des relations justes, équitables et objectives entre les membres de la famille mondiale.

*La séance est levée à 12 h 55.*